LES ARCHIVES SECRÈTES DU

VATICAN

Sur la conquête de l'Algérie par les troupes françaises de Charles X en 1830 ou la croisade méconnue

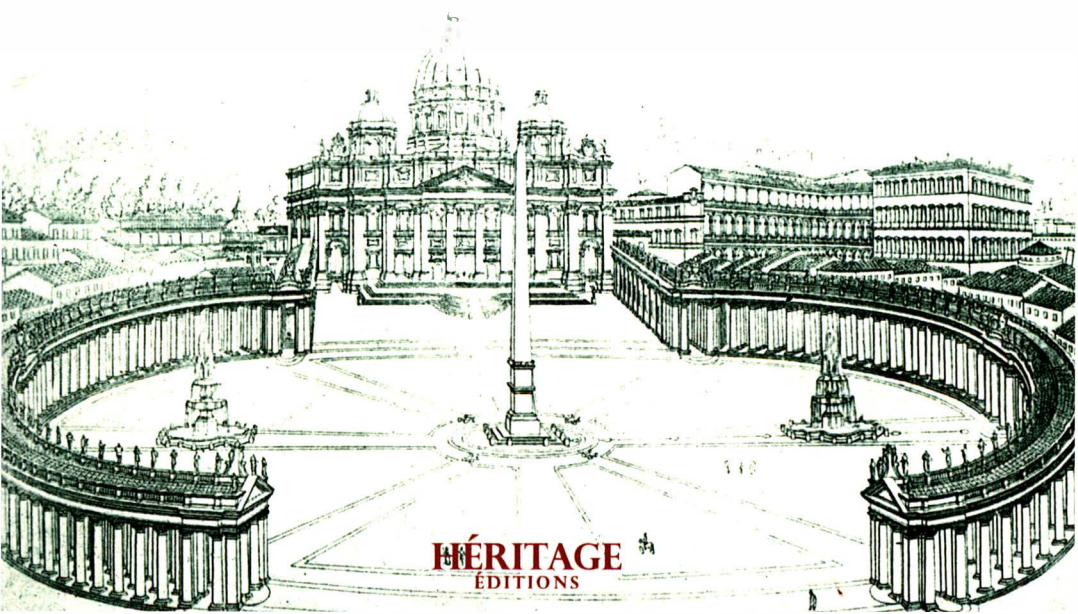

HÉRITAGE
ÉDITIONS

Paris, France, mai 2023

Tous droits réservés pour tous pays
ISBN : 978-2-38554-489-8

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Les archives secrètes DU VATICAN

sur la conquête de l'Algérie par les troupes françaises de Charles X en 1830 ou la croisade méconnue

D'après l'ouvrage de Laura Veccia Vaglieri

Traduction et préface d'Emmanuel Bataille

HÉRITAGE
ÉDITIONS

Préface

Le 14 juin 1830, les troupes françaises débarquèrent à Sidi Fredj, plage de sable située à une vingtaine de kilomètres d'Alger et, quelques jours après, Alger, attaquée à revers, tombait; le 5 juillet, le dey capitulait. Le «coup d'éventail» était donc «vengé»; le blé que le dey avait fourni à la France n'aurait plus à lui être payé.

Pourtant, de 1830 à 1871, sous cinq régimes politiques différents, depuis la Restauration jusqu'à la Troisième République, en passant par Louis-Philippe, la République et l'Empire, la France va poursuivre la conquête de ce territoire à peine peuplé de cinq millions d'habitants.

Quarante ans de combats, donc, de meurtres et de pillages, quarante ans pendant lesquels, à chaque moment, telle région qu'on avait hier «pacifiée» se soulevait à nouveau et devait être «pacifiée» à nouveau. Quarante ans de guerre entre, d'un côté, un peuple dépourvu de toute organisation matérielle moderne et de l'autre côté, l'armée française, alors sans conteste la première armée d'Europe, l'armée qui était hier, celle de Napoléon et qui sera encore celle de Sébastopol et de Magenta.

Les troupes françaises du vice-amiral Duperré et du maréchal de Bourbon, « le Traître de Waterloo » vont s'enliser dans un conflit que Louis-Philippe Ier qualifiait de « bourbier algérien ». Dès lors, quelles ont été les raisons d'une expédition si coûteuse en vies et en moyens et qui semblait être un fardeau pour le Roi des Français ?

Les pages qui suivent auront pour seule finalité d'établir la vérité sur les raisons de l'expédition coloniale française en Algérie, et ce, avec une érudition dénuée de tout cliché et préjugé. Tirée des archives secrètes du Vatican, la somme de travail rassemblée et étudiée ici par Laura Veccia Vaglieri (1893-1983) entend mettre en relief la vérité sur un pan élémentaire de l'histoire algérienne. Ainsi, l'ouvrage « inédit » que nous vous proposons fera un consensus historiographique sur les causes de la conquête française de l'Algérie. Plus qu'un écrit scientifique, c'est un pamphlet de vérité dû à la plus grande des orientalistes italiennes du XXe siècle.

Posons-nous alors cette ultime interrogation : pourquoi la France de Charles X a-t-elle conquis l'Algérie ? Phénomène global, visée économique ou, plus étonnant encore, une croisade déguisée ; édité aujourd'hui, cet ouvrage dévoilera enfin la vérité sur un thème obscur de la mémoire française, fait somme toute logique face aux propos de monsieur Taleb-Ibrahimi : « Madame Laura Veccia Vaglieri, la plus grande orientaliste italienne, a écrit ici un beau livre[1]. »

---

1 Propos d'Ahmed Taleb-Ibrahimi, recueillis par Clement Moore Henry et cités in *L'UGEMA, Union générale des étudiants musulmans*

Au XIX[e] siècle, la colonisation tend à être un phénomène global. L'ensemble des grandes nations ou presque se lancent à la conquête des continents asiatique et africain. En quelques décennies, une large partie du monde est assujettie à l'autre. S'ouvre alors le temps des empires. Le paradoxe de cette Europe libérale réside ainsi dans le fait que l'entreprise coloniale était alors politiquement et idéologiquement révolue, voire obsolète. Pis, cela restait une aventure fort coûteuse. Mais c'est pourtant ce même modèle libéral, fondé sur les échanges les plus libres et les plus lointains possibles avec le reste du monde, qui va l'emporter. Pourtant, cette visée moderne semble ne pas avoir lieu sur la terre algérienne : « On ravage, on brûle, on pille, on détruit les maisons et les arbres. Des combats : peu ou pas » (Région de Miliana, juin 1831[1]).

La conquête de l'Algérie aurait été menée dans le seul but d'accaparer le trésor de la Régence d'Alger en juillet 1830, selon une thèse développée par le célèbre journaliste français, Pierre Péan dans un livre-enquête. Et si cette conquête avait été menée dans le seul but de faire main basse sur les immenses trésors de la Régence d'Alger afin de constituer les fonds secrets de Charles X pour corrompre et retourner le corps électoral en France (s'interroge l'auteur dans *Main basse sur Alger, enquête sur un pillage*, éditions Plon) ? Cette interrogation est à la base de l'enquête qui tord le cou à la légende du fameux « coup

---

algériens, 1955-1962, Témoignages, Casbah, Alger, 2010, p. 192.

1 On trouvera les lettres dont sont extraites ces citations dans *Lettres du Maréchal Saint-Arnaud*, tome I, pages 141, 313, 325, 379, 381, 390, 392, 472, 474, 549, 556, tome II, pages 83, 331, 340.

de l'éventail », soufflet asséné à Pierre Deval, consul de France auprès de la Régence d'Alger, par Hussein Pacha, dey d'Alger, le 30 avril 1827.

Selon Michel Habart, la raison essentielle de la conquête française relève avant tout de la visée économique et procède du fameux « Trésor de la Cassauba[1] » ; une fortune colossale estimée par l'historien Michaud à près de 350 millions de francs or. Piqué à vif par des propos outrageants exprimés par Pierre Deval (consul de France envoyé par le roi Charles X), le dey Hussein soufflette le représentant diplomatique français de son éventail en plumes de paon. Ce geste d'humeur servira de prétexte officiel à la colonisation de l'Algérie, en juillet 1830.

Outre Michel Habart, et après une longue enquête, Pierre Péan a également retrouvé les traces de l'or découvert dans les palais de la Casbah (ou Cassauba) et où étaient entassées des richesses évaluées (en francs de 1830) à 250 millions, soit quelque deux milliards d'euros[2].

Selon Pierre Péan[3], loin d'être une affaire d'honneur français outragé, le résultat direct d'un coup d'éventail à un représentant de la France, l'expédition militaire contre l'Algérie fut donc un hold-up financier jamais

---

1 Michel Habart, *Histoire de la colonisation française*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1960, pp. 10 et 11.

2 Selon une estimation minimale de Pierre-François Pinaud, historien spécialisé dans l'histoire des finances du XIX^e^ siècle et cité par l'auteur.

3 *Main basse sur Alger : enquête sur un pillage, juillet 1830*, Plon, Paris, 2004, 271 p.-12 p. de planches illustrées.

admis. Officiellement, ce fameux trésor a payé un peu plus que les frais de la conquête, soit environ 48 millions de francs en or et argent, alors que le Trésor de la Régence s'élevait à au moins 250 millions de francs (de 1830), soit un « détournement d'au minimum 200 millions », écrit Pierre Péan. Cette manne fabuleuse n'a pas atterri dans les seules caisses de l'État français. Le roi Louis-Philippe 1er (successeur de Charles X), la duchesse de Berry, des grands militaires, des banquiers et des industriels comme les Seillère et les Schneider, ont profité de ces richesses. Le développement de la sidérurgie française doit ainsi beaucoup à cet or spolié. La thèse de la spoliation de l'or algérien n'est pas tout à fait nouvelle.

Avant que Pierre Péan ne s'en empare, au hasard d'une recherche sur la conquête de l'Algérie destinée à alimenter une biographie du duc de Bourmont, premier maréchal de la colonisation, un historien, Marcel Emerit[1], professeur à la faculté des lettres d'Alger, avait consacré, en 1954, une étude à ce sujet. Il avait notamment découvert un rapport de la police française de 1852 qui, à partir des découvertes de la commission d'enquête gouvernementale sur l'or de la Régence, affirmait que « des sommes très importantes avaient été détournées et qu'une grande partie de ces spoliations avaient abouti dans les caisses privées de Louis-Philippe ». Au terme de son étude, le

1 Historien (1899-1985), spécialiste de l'Algérie, agrégé d'histoire et géographie (1923), docteur ès lettres, Marcel Emerit fut professeur à la faculté de lettres d'Alger et de Lille, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer.

professeur Emerit estimait que ce Trésor «avait été la motivation centrale de la prise d'Alger, remettant ainsi en cause l'histoire communément admise sur l'origine de cette expédition, à savoir la vengeance de l'insulte à la France, commise par le dey d'Alger et la volonté de mettre fin à la piraterie» des raïs.

Aussi sensationnelle qu'elle pût être, cette thèse mise au jour en novembre 1954 avait peu de chances d'être entendue, le fracas des armes de la lutte de libération nationale dominant l'actualité. Dix ans plus tard, l'historien Charles-André Julien[1] conforta cette thèse en quelques lignes sans pour autant l'étayer. En 1985, l'écrivain algérien Amar Hamdani[2] reprit à son tour la thèse du professeur Emerit, mais sans appuyer sa démonstration par des preuves suffisantes.

Et si l'aspect inédit de notre ouvrage résidait dans le dévoilement d'une raison nouvelle de la conquête française de l'Algérie? En effet, et dans les lignes qui suivent, les archives secrètes du Vatican souligneront clairement que cette expédition avait, outre l'attrait pécuniaire, la visée coloniale ou le désir de vengeance, un accent de «croisade». À la vue d'une telle expression, certains se diront que les croisades sont une période lointaine et révolue de notre histoire; le terme, au contraire, entre ici en résonance avec cette époque et même, avec notre temps, au point que le concept même de croisades est

1 Charles-André Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 1 seul : la conquête et les débuts de la colonisation 1827-1871.

2 Amar Hamdani, *La vérité sur l'expédition d'Alger*, Balland, 1985.

régulièrement évoqué dans l'actualité. L'expédition d'Alger avait donc un but bien précis, tout à fait éloigné de l'esprit de conquête et se rapprochant davantage d'une visée d'évangélisation.

Ainsi, le cardinal Albani, secrétaire d'État, avait d'ailleurs fait connaître publiquement la pensée du pape Pie VIII à propos de la prise d'Alger : « Le Père commun des fidèles se réjouit des conséquences heureuses que l'entreprise rapportera à toutes les nations catholiques [...] un bienfait qu'il doit au Fils aîné de l'Église, à l'héritier du trône et des vertus de ce saint roi qui, transportant dans l'Orient l'étendard de la Croix, succomba martyr de son zèle pour s'élever dans les cieux d'où il s'apprête à protéger les armes des vaillants Français qui se préparent à cette glorieuse entreprise[1]. » Pour faciliter davantage la vision des Croisades, le pape, « spontanément, offrit le concours de 200 chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem[2]... »

Son successeur, Grégoire XVI s'est même écrié que « l'Église d'Afrique ressuscitait dans la patrie de saint Augustin[3] ! » Ainsi et toute l'importance et la nouveauté de notre ouvrage réside dans le fait que le Vatican s'est réjoui de la prise d'Alger qu'il ne considérait nullement comme un acte de conquête suscité par la cupidité ou inspiré par un quelconque souci de vengeance ou de domination.

---

1 César Vidal, *Archivio della societa romandi stora patria*, t. 77, 1954, p. 256.

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*

Révolues, les croisades? De nos jours, la laïcisation du monde occidental a transformé les mentalités et la notion de guerre sainte semble renvoyer au passé, voire à une forme d'obscurantisme médiéval. Dans certains contextes, toutefois, les mots se chargent encore d'une forte symbolique. Au lendemain du 11 septembre, Georges W. Bush parlait de croisade contre le terrorisme ; plus récemment, Claude Guéant, alors ministre de l'Intérieur, l'invoquait au sujet de l'intervention armée en Libye.

Dès lors, ceux-ci ont sans doute oublié le message du Christ : « Remets ton épée à sa place ; car tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée[1]. »

Emmanuel Bataille

1 Matthieu, 6, 52-53.

Traduction de l'article de Laura Veccia Vaglieri :

«*Documenti vaticani relativi ad Algeri. 1825-1830*» extrait de la revue mensuelle *Oriente Moderno*, Année X, nn. 10-11, ottobre-novembre, 1930, pp.495-514, 575-588, Roma, Istituto per l'Oriente, via Lucrezio Caro, 67, 1930.

Istituto per l'Oriente

via Lucrezio Caro, 67

Roma (126) telefono, 25-660 Roma (126)

«*L'istituto per l'Oriente* (L'Institut pour l'Orient)», fondé le 13 mars 1921, se propose de divulguer et d'accroître la connaissance de la vie culturelle, politique et économique de l'Orient, surtout musulman, en publiant la revue mensuelle *Oriente Moderno* (*Orient moderne*), en imprimant, principalement, des œuvres de vulgarisation mais toujours basées sur de rigoureux critères scientifiques, en établissant une bibliothèque spéciale dans les locaux de son siège et un bureau pour la collecte d'informations ainsi que le dépouillement de la presse périodique en langues européenne et orientale, en promouvant des conférences et des débats, en favorisant la rencontre à Rome entre les Orientaux et les Italiens, etc.

Par disposition statutaire, la direction scientifique doit être confiée à un orientaliste, professeur de lycée ou membre des académies gouvernantes.

Sont membres fondateurs («*soci effettivi*») ceux qui versent à l'Institut, de temps à autre, une somme de 1000 lires minimum. Par ailleurs, sont membres actifs («*soci effettivi*») ceux qui versent une cotisation annuelle de 12 lires, ramenée à 6 lires pour les étudiants. L'admission des membres est soumise à l'approbation du conseil d'administration. Tous les membres ont le droit de recevoir l'*Oriente Moderno* en ajoutant 18 lires à la cotisation annuelle, pour l'Italie et les Colonies et 25 livres pour l'étranger ; ils pourront aussi obtenir, à prix réduit, les autres publications de l'Institut.

Le bureau pour le triennal 1930-1932 est constitué de la façon suivante :

Président : S. E. cav. Di Gr. Cr. Amedeo Giannini, conseiller d'État, ministre plénipotentiaire honoraire.

Vice-président : Gr. Uff. Carlo Conti Rossini, conseiller d'État.

Conseillers d'administration : Gr. Uff. Riccardo Astuto, directeur général du ministère des Colonies – Gr. Uff. Pietro Cancani, publiciste – Gr. Uff. Raffaele Guariglia, directeur général du ministère des Affaires étrangères – S. E. Roberto Paribeni, directeur général des Antiquités et des Beaux-Arts.

Directeur scientifique : Carlo Alfonso Nallino, prof. à la Regia Università de Rome.

Secrétaire : Dr Giuseppe Tegani

Documents du Vatican relatifs à Alger : 1825-1830[1]

1 Dans les indications des documents de cet article, il est toujours sous-entendu « Archives du Vatican, secrétariat d'État » (« *Archivio Vaticano Segreteria di Stato* »), lorsque dans le texte il est dit que l'expéditeur est le nonce de Paris ou l'ambassadeur de France. Pour éviter les répétitions, j'ai omis parfois d'indiquer que le document se trouvait dans le dossier de la « nonciature de Paris » (« *Nunziatura di Parigi* ») ou dans celle de l'« ambassadeur de France » (« *Ambasciatore di Francia* ») ; de la même manière, quand, dans le texte, la date est déjà indiquée, je me suis abstenue d'ajouter « année 18 » (« *anno 18* »), à moins, naturellement, que le document ne se trouve dans un autre dossier, ou placé ailleurs. Pour les documents rapportés *in extenso*, j'ai parfois renoncé à donner les numéros de protocole, ils sont peu utiles pour retrouver les documents dans les dossiers ; en revanche, j'ai toujours fourni ces numéros, uniquement, pour les documents cités, car ils sont nécessaires à leur identification ; lorsque j'ai trouvé celui d'arrivée (= prot. d'arr.) et celui de départ (= prot. de dép.), je les ai reportés tous les deux. J'ai conservé les nombreuses erreurs d'orthographe dans les documents français et italiens.

I. L'État pontifical et la piraterie algérienne

La piraterie algérienne, comme d'ailleurs celle des autres États barbaresques, s'assimile à une forme de guerre sainte contre les infidèles. Dès le XVI^e^ siècle, celle-ci change de forme ; exercée désormais par des canailles de tout acabit, des renégats chrétiens en majorité, elle s'est muée en un pilleur sans vergogne des richesses d'autrui. Depuis le XVII^e^ siècle, les deys, souverains du pays, hantés par un besoin toujours plus grandissant d'argent, en avaient assumé l'organisation et l'exerçaient pour leur propre compte. Cette prise du pouvoir flibustier ne laissait aux pirates « privés » que la participation aux armements et la spéculation sur la vente des butins. Mais, après avoir connu une période très prospère, la piraterie était depuis le XVIII^e^ siècle en décadence ; moindre et de beaucoup était le nombre de « raïs », ou de commandants des vaisseaux corsaires, alors que celui des galériens augmentait.

La proclamation de l'abolition de l'esclavage en 1815 et la croisière que les navires anglais faisaient pour

réprimer la traite avaient porté un autre coup dur à cette espèce d'industrie[1].

Néanmoins et même au début du XIX[e] siècle, toutes les nations qui commerçaient en Méditerranée, et à plus forte raison les nations riveraines, si elles ne subissaient plus de dégâts annuels se chiffrant en millions, étaient encore perturbées dans leurs trafics[2]. Les Algériens, forts de la réputation d'imprenable que s'était faite leur ville, continuaient à parcourir les eaux et osaient, encore, aller à l'abordage des navires à proximité des côtes étrangères[3]. Ainsi se poursuivait l'indécent spectacle, aujourd'hui cause de stupeur chez l'historien, des nations européennes qui se considéraient heureuses de vivre en paix avec le souverain algérien et obtenaient, par un sacrifice d'argent et de dignité, c'est-à-dire en payant des tributs et en faisant des cadeaux, une sécurité relative pour leur marine. En outre, il suffisait d'un changement de dey, d'un caprice de pirate ou d'un futile prétexte pour provoquer la rupture de cette officieuse convention !

Mais plus harcelées encore étaient ces nations dont les gouvernements n'avaient pas trouvé d'accords, les pirates prenant principalement pour cible leurs navires

---

1 Voir Augustin Bernard, *L'Algérie*, Paris, Alcan, 1929, pp. 151-173.

2 Les dommages causés par la capture des bâtiments navals ont été évalués à 8 millions pour la période qui va de 1805 à 1815, et à 700 000 francs pour celle de 1817 à 1827 ; chiffres tirés de p. 14, n. 2 de Gabriel Esquer, *La prise d'Alger (1830)*, 2[e] éd., Paris, La Rose, 1929.

3 Le «*pielègo*» commandé par le capitaine Travisani avait, aussi, été capturé sur les côtes de la Sicile.

laissés sans protection[1]. Le Saint-Siège se trouvait parmi ces derniers. En conséquence, le Vatican vit, plusieurs fois, son drapeau outragé, et ses sujets agressés dans leurs biens et dans leurs personnes. En conséquence, son commerce languissait et grande était la crainte de ses populations marinières. Cette situation s'accentua vers 1825, mais le gouvernement pontifical n'arrivait pas à se décider à entreprendre des négociations directes avec le dey d'Alger. Par ailleurs, celui-ci répugnait, pour des motifs de dignité et de religion, à s'entendre avec le Saint-Siège. Néanmoins, et pour remédier à ce mal, le pape devait prendre une initiative ; il adressa en conséquence à la France, durant les premiers mois de l'année 1825 par l'intermédiaire de son nonce, la requête formelle de bien vouloir prendre en charge la protection de la Marine pontificale face aux états barbaresques et d'interposer ses bons offices afin d'éviter, à l'avenir, de nouveaux actes de piraterie.

La raison de telles démarches avait été, outre des faits plus anciens, la récente capture de deux navires battant pavillon pontifical, l'un commandé par le capitaine Travisani, l'autre, *la Madonna di S. Ciriaco* (*Madone de saint Cyriaque*), de l'Anconitain Ciriaco Burattini ; pour ces démarches, il y eut un échange épistolaire entre le

1 On lit en effet dans une lettre du nonce de Paris du 7 novembre 1825 (prot. di dép. n. 992, d'arr. n. 12787) que « la marine pontificale aurait été exposée à la piraterie des Marocains, qui organisaient une expédition destinée à la chasse aux navires des nations qui n'ont pas de consuls auprès de cet Empire ». La situation avec les Algériens devait être analogue.

nonce, le baron de Damas, ministre des Affaires étrangères, et le secrétaire d'État de France.

Ce dernier écrivait ceci dans une lettre : « ... Il serait opportun qu'une prévention générale soit ordonnée par ledit ministre des Affaires étrangères aux consuls de ces ports, afin qu'ils se précipitent dans tous les cas, présents ou futurs, pour protéger notre misérable marine marchande. On ne peut dire à quel point se situe le découragement inspiré par les derniers événements chez nos marins[1]... » Et en retour, l'archevêque de Nisibi[2], nonce de Paris, ajoutait : « Je renouvelle en même temps à Monsieur le Ministre la prière qu'il vous plaise de répéter aux consuls, dans les ports de Sa Majesté très chrétienne, l'ordre général de protéger, quoi qu'il arrive, l'étendard pontifical de la façon la plus efficace qu'ils pourront[3]... »

Mais la France devait obtenir beaucoup plus. Elle devait absolument décrocher la promesse, de la part des chefs barbares, que plus aucune gêne ne serait causée aux navires romains. Les négociations que conduisit alors la France ne furent pas toujours faciles. Par exemple, le dey d'Alger exigeait que les bâtiments du Saint-Siège soient munis de passeports français, cette condition était inacceptable pour une flotte souveraine comme la marine pontificale.

---

1 La minute est annexe au dossier cité dans la note précédente.

2 C'est-à-dire le cardinal Vincenzo Macchi.

3 La lettre appartient au dossier. Elle est datée du 5 février 1825 et porte le n. de dép. 833, d'arr. n. 1100.

Enfin, un accord avec Alger fut trouvé, ou du moins, le gouvernement français le crut et se dépêcha d'en donner la nouvelle à Rome. Pourtant, il n'y avait pas de traité formel « pour prévenir des demandes d'argent, mais le pacte, se disait-il, jouissait de toutes les garanties désirables ». L'ambassadeur français, enthousiaste, écrivait ainsi au nonce de Paris :

« *Rome, le 23 mars 1825*

[...] Le soussigné ambassadeur extraordinaire de S. M. C. C. près le Saint-Siège a reçu de M. le ministre des Affaires étrangères quelques explications relatives aux plaintes que formait le gouvernement de Sa Sainteté contre les puissances barbaresques, et c'est avec un vif empressement qu'il a l'honneur de les transmettre à Son Éminence M. le cardinal et secrétaire d'État. Son Éminence y verra une nouvelle preuve de la constante sollicitude, et de la haute protection accordées au sujet du Saint-Siège.

Les recommandations de la France ont eu tout le résultat que l'on pouvait désirer. La Régence, qui demandait d'abord que les bâtiments sous pavillon du Saint-Siège furent munis de passeports français, s'était désistée de cette prétention. Le pavillon de Sa Sainteté serait indépendant et respecté ; ainsi, des ordres précis avaient été donnés à cet égard par le dey d'Alger à tous les armements de la Régence. La conclusion d'un traité formel n'a pas été demandée pour prévenir des demandes d'argent ; mais l'engagement pris par le dey est positif et tous les

grands de la Régence y ont pris part. Il apporte ainsi et d'après les usages du pays, toutes les garanties désirables.

Quant aux deux bâtiments qui avaient été arrêtés par les Algériens, l'un deux, commandé par le capitaine Travisani, a été relâché aussitôt après son arrivée à Alger sur la demande de M. Deval, consul de France. Son Éminence doit déjà en avoir été instruite par M. le nonce. Le second, que les vents contraires n'avaient pas encore permis de conduire en ce port, devait être également rendu à son propriétaire, d'après une décision du dey, antérieure à la déclaration générale dont le soussigné a eu l'honneur d'entretenir son Éminence. L'équipage, qui avait été amené à Alger par un armement de la régence, a déjà été mis en liberté.

Le soussigné prend une part sincère à l'accroissement de sécurité que cette négociation procurera au commerce des sujets de Sa Sainteté. Il a l'honneur de renouveler à Son Éminence l'assurance de sa très haute considération [...]

À Son Éminence M. le cardinal Montmorency-Laval[1]
Doyen secrétaire d'État »

Néanmoins, à Alger, un *traité formel* avait été évoqué : une lettre du consul napolitain Gennaro Magliulo adressée à son gouvernement le prouve et l'on peut y lire ceci :

« Je sais de source sûre que S. A. el Dey serait très enclin à signer un traité de paix avec le Saint-Siège, c'est pourquoi j'ai jugé bon de donner connaissance à V. E. de la bonne volonté du dey envers l'État pontifical pour

1 Ambassadeur de France, année 1825

l'objet susdit, de sorte qu'en le trouvant correct, vous puissiez en instruire le souverain pontife, pour l'usage qu'il voudra en faire[1].»

Mais le secrétaire d'État, en rapportant l'information au nonce, commentait l'affaire de manière dubitative :

«Bien que porté à croire que cette participation du consul napolitain vise à obtenir la plénipotentiaire à cet effet, je ne cesse pas pour autant de douter que ce dey puisse avoir l'intention d'exiger un traité formel. Maintenant, si mes doutes sont confirmés, je ne peux vous cacher que je ne saurai m'y résoudre et que j'ai relevé avec peine ce que l'on stipula entre le Saint-Siège et la Régence de Tripoli[2].

Je préférerais donc, et j'ai de solides raisons pour cela, jouir de l'actuelle sécurité à l'ombre des lys d'or, et ce, sans traité particulier. Si vraiment les consuls français, dans les ports de Berbérie, ont l'ordre de faire respecter de ces gouvernements et de leurs pirates le Pavillon pontifical et les propriétés de ces sujets, que vouloir de plus? Le plus petit des maux à craindre d'un autre projet serait le danger d'assujettir le Saint-Siège à un humiliant et inconvenant tribut. Il me fera plaisir que vous me

1 Copie jointe à la lettre mentionnée ci-dessous; elle date du 28 mars 1825.

2 Il avait été conclu, en 1818, entre le Saint-Siège et le pacha de Tripoli avec la médiation du roi d'Angleterre; de ce fait, les côtes et les navires pontificaux étaient protégés de tout acte hostile. De ces documents, les résultats m'apparaissent de cette façon. D'après Féraud (*Annales Tripolitaines*, Tunis et Paris, 1927, p. 337) le pacte daterait, en revanche, de 1819.

dévoiliez, sans réserve aucune, votre avis sur la manière de considérer la chose en question[1]...»

Les raisons pour lesquelles il n'était pas opportun d'en arriver à un traité formel étaient répétées par l'archevêque de Nisibe, et le nonce s'en justifiait ainsi :

«[...] Je suis entièrement d'accord avec vous à propos de l'affaire d'Alger. Non seulement, je trouve fondées à tout point de vue, et justes, les réflexions que vous m'exprimez et que vous mentionnez. Mais je suis intimement convaincu qu'un traité formel avec les Barbaresques, ennemis jurés du nom chrétien, serait pour soi-même, et par les conditions inévitables, humiliant et déshonorant pour le Saint-Siège apostolique. En outre, la protection accordée par Sa Majesté très chrétienne à la Marine pontificale et expressément acceptée par ce dey suffit à la garantir. Comme vous pouvez l'observer, Votre Éminence, je ne crois pas que l'on obtiendrait des Africains une sécurité plus stable et positive en concluant avec eux un traité[2]...»

Joint à cette lettre, la minute de la réponse datée du 19 juin 1825 :

«J'ai apprécié d'avoir trouvé en Votre Sainteté une parfaite uniformité d'opinion avec le mien relativement à la façon de régler dorénavant nos relations plus que paci-

1 Minute d'une lettre du secrétaire d'État au nonce de Paris (Nonce de Paris, année 1825, réponse à la lettre protocole d'arr. n. 4030). La date est celle du 10 mai 1825.

2 Nonce de Paris, année 1825, prot. de dép. n. 908, d'arr. n. 5275, en date du 24 mai 1825.

fiques avec les Régences africaines. La force, en revanche, doit venir de vous, afin d'obtenir des ordres précis de perpétuelle protection à accorder à notre Marine par le biais des consuls français en Berbérie[1]...»

Quand la nouvelle parvint aux populations côtières de l'État pontifical que, dans le futur, ils n'auraient plus à craindre les pirates algériens, une immense joie les envahit. Là, grandes et spontanées furent les manifestations de joie, particulièrement au sein des populations de l'Adriatique, les plus harcelées par la piraterie, car leur marine était plus prospère en comparaison de celle de la région tyrrhénienne. Ostensiblement, il y eut de solennelles cérémonies religieuses, de la musique, des tirs de mortier. L'écho des fêtes parvint même jusqu'à Rome par le biais des fonctionnaires du Saint-Siège dans les différentes villes italiennes. Ces comptes-rendus demeurent si caractéristiques qu'il me semble qu'il vaut la peine d'être relaté. Même le nonce de Paris eut vent d'une joie pour laquelle tant de mérite lui revenait.

«Inspection de salubrité et police des Ports, dans le premier district (arrondissement) de l'Adriatique d'Ancône.

Num. 605. Section II a

Éminentissime Prince.

[...] La signification de la réjouissante nouvelle que Son "Éminentissime Révérendissime" Monseigneur Cardinal Camerlingue eut la bienveillance de m'annoncer que le Saint-Père, avec la médiation du roi très

1 Id. Id., annexe à la précédente, n. 5275.

chrétien, a obtenu l'assurance, de la Régence algérienne, que les pirates ne harcèleraient plus dorénavant les bois pontificaux des deux mers, et que Votre Éminence "Révérendissime" avait traité avec les ministres du roi très chrétien, afin que cette Majesté adhère aux désirs de notre auguste souverain. Dès lors, je me dépêchai de la rendre publique par des courriers spéciaux à mes subalternes et mes administrés.

Un événement de si bon augure anima de tant de joie l'importante classe des employés de la marine et de celle des populations maritimes. Autant la première que la seconde se décidèrent à manifester, à l'unisson et avec des signes extérieurs, la jubilation éprouvée ainsi que la reconnaissance que tous partagèrent. De fait et jusqu'à présent, on en a vu les effets dans deux points précis de cette inspection ; en premier lieu, au chantier naval de San Benedetto (Saint-Benoît) où, au milieu des propriétaires de Bois et des marins et de leurs multiples acclamations, la publication même fut accompagnée d'une salve de tirs de mortiers et du son des cloches (« *sagri Bronzi* »).

Ce port de Fermo (situé dans les Marches, à 60 km d'Ancône) où j'ai également un rôle dans l'Autorité maritime et sanitaire, au jour d'hier, a offert les démonstrations publiques suivantes :

À l'aube, tir de mortiers et volée de cloches. Dans l'église del Suffraggio (du Suffrage) élégamment décorée où, au milieu d'une foule dense, fut célébrée une heure avant midi une messe solennelle par monseigneur Bonafede, chanoine de la métropolitaine de Fermo avec

l'intervention du corps municipal, de l'inspecteur de douane et des autorités maritimes et sanitaires locales. De la musique choisie, une fanfare et des tirs de mortiers eurent lieu et pour terminer, la messe solennelle, un *Te Deum* avec l'exposition des reliques du Saint Vénérable et bénédiction.

À midi, distribution de pain à tous les pauvres. À 22 heures, le canon de bord du corps des garde-côtes pontificaux commandé par le capitaine Bruni annonça le spectacle de la Régate, où il y eut une récompense pour le vainqueur. Durant le spectacle, les coups de canon furent répétés et le doux concert des instruments de musique a été très apprécié.

Le corps des garde-côtes a été honoré en la personne de monseigneur le délégué apostolique, arrivé quelques instants auparavant en ce lieu, et y intervinrent aussi l'inspecteur, le capitaine de Porto et plusieurs autres personnages notables.

À 23 heures, course au galop des chevaux de Barbarie avec récompense.

À une heure du matin, illumination des armoiries pontificales situées près de la demeure de la famille du comte Maggiori, qui fut également illuminée avec des torches.

Diverses symphonies furent jouées en même temps par la fanfare.

Suite à ces faits, je dois ajouter qu'y prirent part également des inscriptions appropriées aux circonstances, mais je ne peux exprimer la satisfaction générale, tant

nombre d'acclamations eurent lieu spontanément aux cris de "longue et heureuse vie" souhaitée à Sa Sainteté, des vœux identiques étaient exprimés pour celle de Votre Éminence Révérendissime, et de l'éminentissime camerlingue.

Voici le simple compte-rendu des témoignages spontanés et sincères que la Marine et la population du port de Fermo ont manifesté en signe de gratitude et de reconnaissance au bénéfice obtenu ; à savoir que les Algériens ne les inquiètent plus et dans l'espoir que les autres Régences d'Afrique adopteront des mesures similaires.

Je baise, prosterné, Votre Pourpre sacrée et j'ai l'honneur de me redire avec un très profond respect et une grande vénération.

Porto Fermo, 25 avril 1825

Votre très humble, très dévoué, et très obligé serviteur

Saverio Co. Maggiori, inspecteur[1] à l'éminentissime prince, seigneur cardinal, secrétaire d'État (Rome) »

---

1 Secrétariat d'État, «*Sez. Interni*», Marine, 1825. À propos des manifestations de Fermo le cardinal camerlingue écrivait ceci : «C'est un vrai plaisir de participer à de telles fêtes en l'honneur de Votre Éminence qui a tant contribué au bon succès d'un traité si profitable au commerce de l'État pontifical» (secrétariat d'État, «*Sez. Interni*», Marine, année 1825, lettre du 31 mai 1825, prot. d'arr. n. 4704). De plus, dans une lettre de la même enveloppe écrite par le délégué de Fermo (prot. de dép. n. 3255, d'arr. n. 3768) en date du 26 avril 1825, est mentionnée «la grande satisfaction pour le respect obtenu du Pavillon pontifical» et sont décrites les fêtes de Porto S. Giorgio et sont évoquées celle de S. Benedetto.

II. Histoire d'une prise

Un des résultats obtenus auprès du Gouvernement algérien grâce à l'engagement de certains consuls français fut la restitution du bâtiment marchand anconitain *la Madonna di S. Ciriaco.* Le navire avait été capturé et remorqué, vers la fin de l'année 1824, par les pirates jusqu'à leur base. Des mésaventures de ce bateau sont nées quelques lettres peu intéressantes[1]. Parmi elles cependant, une faisait allusion à des détails particuliers et inédits de l'événement, permettant ainsi de mettre en lumière le milieu flibustier algérien :

1. De l'ambassadeur de France au secrétaire d'État

N° 3896 *Rome, le 4 mai 1825*

« Le soussigné ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté très chrétienne, près le Saint-Siège a reçu de M. le

1 Outre celle ici rapportée : lettre de remerciement du secrétaire d'État à l'ambassadeur français (annexe à la lettre de celui-ci plus loin reportée), en date du 9 mai ; lettre du trésorier général (secrétariat d'État, « *Sez. Interni* », Marine, année 1825, prot. n. 2013, 10 mars 1825) ; lettre du délégué d'Ancône (id. id., prot. de dép. n. 3884, d'arr. n. 4012).

consul de France, à Alger, une lettre datée du 30 mars dernier, renfermant quelques détails relatifs au bâtiment marchand pontifical, la *Madonna di S. Ciriaco*. Il a l'honneur de les communiquer à Son Éminence, M. le cardinal doyen.

Ce bâtiment, commandé par le capitaine Buratini et destiné pour Ancône, a été conduit à Alger le 18 décembre dernier. Le capitaine et tous les marins, au nombre de 8, furent débarqués à terre.

À cette nouvelle, le consul de France s'est empressé d'adresser des réclamations auprès de la Régence. Mais il fut constaté que le bâtiment marchand avait été pris à l'ancre près du cap Spartivento, sur la côte de la Calabre non loin d'un village. Mais par une suite du droit que chaque puissance exerce sur son littoral, il fut décidé que ce navire serait remis à la disposition du consul des Deux-Siciles, remise qui a été effectuée. Il y manquait quelques objets, mais le nombre en a été peu considérable. Son Éminence verra par la pièce ci-jointe l'état exact de la cargaison du navire, annexé à la lettre du consul. [*Note de l'auteur : en effet, la liste des objets enregistrés y est jointe.*]

À cette occasion, le consul de France a reçu du dey de nouvelles assurances de la haute considération que le Gouvernement d'Alger aurait toujours pour les recommandations de Sa Majesté très chrétienne.

Le soussigné éprouve la plus véritable satisfaction à offrir à Son Éminence un nouveau témoignage de l'intérêt que les Français et tous les serviteurs du roi très

chrétien portent aux sujets de Sa Sainteté et à l'honneur de son pavillon.

Le soussigné saisit cette occasion d'offrir à Son Éminence une [*sic*] nouvelle assurance de sa très haute considération.

MONTMORENCY-LAVAL[1]

À S. Em. Mgr le cardinal doyen
Secrétaire d'État de S. S. à Rome

2. Du cardinal camerlingue au secrétaire d'État

Éminentissime Monseigneur cardinal de Somalie, doyen du Saint Collège et secrétaire d'État

Le 21 mai 1825

Il est du devoir du soussigné cardinal camerlingue de rendre compte à Votre Éminence qu'est enfin arrivé à Ancône le bâtiment marchand du capitaine Ciriaco Burattini auparavant pris et conduit en Algérie[2]. Son retour a réveillé en cette ville le souvenir des moyens efficaces heureusement mis en œuvre par Votre Éminence afin d'obtenir aussi bien la libération de ce bois que l'affranchissement du pavillon pontifical.

De la copie qu'il s'empresse de vous envoyer des déclarations faites par le consul napolitain résident à

1 Ambassadeur de France, année 1825.

2 Comme le révélera ensuite le secrétaire d'État dans sa réponse, la nouvelle n'était pas très récente. Depuis le 30 avril, le bâtiment marchand était déjà rentré au port d'Ancône.

Alger, vous parviendrez à comprendre, Votre Éminence, combien ce dernier s'est employé en faveur des sujets pontificaux et combien généreuse et honorable a été sa conduite. Le soussigné n'a pas besoin d'user de mots pour vous indiquer le devoir qu'a le gouvernement pontifical de montrer à un aussi vertueux et charitable consul sa satisfaction, comme désire que cela soit fait [*sic*] à l'entière chambre de commerce d'Ancône qui saura lui suggérer son esprit et son cœur, et trouver aussi les façons les plus adaptées pour le lui attester...

P. P. Cardinal GALLEFFI[1]

3. Voici la copie de la déclaration du consul napolitain annexée à la lettre du cardinal camerlingue

«Royal consul général de Sa Majesté le roi des Deux-Siciles.

Nous soussigné consul général de Sa Majesté le roi des Deux-Siciles déclarons que le bâtiment marchand nommé la *Madonna di S. Ciriaco* et commandé par le propriétaire Ciriaco Burattini que Son Altesse Sérénissime le dey de cette Régence libéra, en déclarant nous en faire don. À la suite de cette libération, Son Altesse louée soit-elle, dit les mots suivants : Consul j'ai l'intention de vous faire cadeau du bâtiment romain pris par mes corsaires : vous êtes le propriétaire absolu de tout ce qu'il y a sur ce bateau. Nous, bien loin de profiter du bien des autres, avons tout fait pour aider les huit pauvres prisonniers

1 Secrétariat d'État, « Sez. Interni », Marine, 1825.

qui composaient l'équipage du bâtiment et de la même manière, nous espérons qu'ils soient traités par les propriétaires de la cargaison ; lesquels nous prévenons que nous, grâce à l'express volonté du dey, pouvions sans aucun scrupule vendre une partie du chargement, et en répartir le numéraire à l'équipage, en compensation d'avoir été plus de quatre mois sacrifiés dans cette ville avec pour unique objet d'attendre le bâtiment. Mais me fiant à l'honnêteté des propriétaires, lesquels prendront sûrement en considération les sacrifices faits par l'équipage, ainsi que le grand service que nous leur avons rendu en récupérant leurs marchandises des mains d'une force qui se trouve en guerre avec l'État pontifical, qui justement, pour de telles raisons, aurait pu se les approprier, nous avons tenté une telle démarche parce que nous sommes sûrs que les intéressés donneront une juste compensation aux pauvres marins, comme il leur a été promis par nous.

Alger, 30 mars 1825

signé Le consul général GENNARO MAGLIULO

Pour copie conforme, le secrétaire général

coadjuteur du camerlingue »

4. Mais une lettre du secrétaire d'état arrivait pour remettre les choses en ordre ; à force de vivre en terre pirate, le consul napolitain, semble-t-il, avait adopté les habitudes du pays :

« Éminentissime camerlingue,

30 mai 1825

La restitution de bâtiment marchand et du chargement de Ciriaco Burattini et leur arrivée à Ancône étaient connues depuis longtemps par le cardinal doyen secrétaire d'État, quand Votre Éminence se plut à lui remettre dans votre billet du 21 courant n. 6535 la déclaration du royal consul des Deux-Siciles à Alger. Le soussigné doit vous remercier particulièrement de lui avoir fait part de ce document qu'il ne connaissait pas et lequel a servi à lui faire rectifier l'idée qu'il s'était faite de cet agent napolitain, en qui il reconnaît maintenant, soit dit en confidence, un homme qui, à la grossièreté et à l'ignorance, se conjugue également avec une basse avidité[1]. Il s'octroie dans son discours le mérite d'avoir, par humanité, demandé et obtenu du Gouvernement algérien la restitution dudit bateau, alors que le soussigné n'ignore pas qu'il s'était rangé du côté de Burratini uniquement parce que la prise du bâtiment marchand avait été faite sous le tir du canon sicilien, et ce, contre le droit des

1 L'Esquer (*op. cit.*, p.94) écrit à propos de Magliulo : « ... un homme sans instruction ni éducation, de simple marchand de corail était parvenu à prix d'argent à être consul. À la fois protégé et protecteur de Bacri, il était l'homme à tout faire du dey... ».

gens et généralement admis parmi les neutres. Toutes ses fanfaronnades à propos du don qui lui a été fait par le dey du bois et du chargement, ne valent rien, puisqu'une prise irrégulièrement faite ne peut être reçue en cadeau par l'agent d'un gouvernement qui, non seulement est en paix, mais qui a un récent traité conclu avec Alger, sous lequel se trouve le propriétaire indûment spolié par les Algériens.

Il y aurait beaucoup à dire sur la part que prit le consul napolitain en faveur d'un sujet pontifical dans cette rencontre, laquelle sans la coopération des consuls français, anglais et sarde serait restée sans effet.

Le cardinal soussigné n'entend pas pour cette raison s'opposer à la générosité de celui qui ayant récupéré ce qui lui appartient, en particulier en raison des titres que l'on fit présenter au consul susdit, puisse se croire dans le devoir de lui en attester sa reconnaissance. Au contraire, il est bien que Votre Éminence n'ignore pas qu'il fut écrit par le secrétariat d'État (il y a désormais plus d'un mois) d'office à monseigneur le trésorier qu'il mette à disposition du soussigné les moyens de montrer au consulat des Deux-Siciles, la gratitude du Gouvernement pontifical. Et si ceci n'a pas encore été fait, c'est uniquement parce que l'on espère avec un certain fondement qu'arrivent à une heureuse fin les négociations des consuls français de Tunis et de Tripoli en faveur du Pavillon pontifical. Ces dernières conclues, on procédera avec une seule expédition à la gratification méritée de tous ceux qui se sont rendus méritoires du commerce des sujets du Saint-Siège avec leurs médiations auprès de la Régence berbère.

Dans le même temps, le cardinal soussigné se réserve de se mettre d'accord avec Votre Éminence dans le choix des personnes à qui il faille confier la tutelle du commandement des bâtiments pontificaux près ces Régences, objet d'un billet direct de Votre Éminence soussigné, lequel pour l'express considération a tardé à vous donner la réponse attendue.

Le cardinal. Soussigné... etc.»

III. Les conventions avec les autres pays barbaresques :

Après l'heureux succès que les Français avaient obtenu à Alger, le Saint-Siège chercha à achever le travail. Il insista fortement à Paris pour que ce gouvernement, qui avait déjà tant œuvré en sa faveur, obtienne aussi des deux Régences de Tripoli et de Tunis, une sécurité pour sa marine semblable à celle obtenue à Alger[1]. Le secrétaire d'État exhortait ainsi le nonce : « l'achèvement de cette œuvre par vous aussi bien avancée laissera un doux souvenir parmi nous de votre nonciature[2]. » Et le Gouvernement français ne fit pas la sourde oreille à la requête, car les premières démarches débutèrent[3].

Avec Tripoli, il existait déjà un traité et il n'était pas nécessaire de le rappeler à la mémoire du bey. Sur

1 Le nonce de Paris, le 7 avril 1825 (prot. de dép. n. 872, d'arr. n. 3615) déclarait avoir envoyé dans ce but une lettre au ministre des Affaires étrangères ; et le 12 avril (prot. de dép. n. 876, d'arr. n. 3735) avoir insisté oralement.

2 Minute jointe à la première lettre rappelée dans la note précédente (date : 26 avril, n. 3615).

3 Le ministre des Affaires étrangères annonçait le 22 avril avoir écrit en ce sens aux consuls de Tripoli et de Tunis.

ce détail politique, Féraud[1] nous en renseigne toutefois : [...] le consul anglais Warrington, qui se disait depuis dix ans chargé de la protection des sujets pontificaux, quand survinrent les actes de piraterie de 1825, ne bougea pas. Rousseau, qui était alors le consul français, lui demanda d'agir ou qu'il le laisse agir. Puisque l'Albion (l'Angleterre) fit la sourde oreille, il se décida à agir. Mais alors qu'en septembre arrivait de Tunis la nouvelle de l'adhésion de ce gouvernement aux requêtes françaises[2], ce fut bien le souverain de Tripoli qui donna du fil à retordre à la France. Obstiné dans ses mauvaises dispositions, il n'avait pas l'intention de restituer ses prises ni de conclure un pacte bénéfique pour les navires romains. En vain, la France employa tous les moyens pacifiques de persuasion et il fallut alors une démonstration de force (avec des navires de guerre) pour le contraindre à une convention[3].

Mais combien d'attente, combien d'impatience et aussi combien d'inquiétude pendant ce temps à Rome vis-à-vis de cette expédition qui avait été annoncée secrètement par le roi au nonce en octobre 1825[4]. Celle-ci avait

1 Charles Féraud, *op. cit.*, p. 337.

2 Une lettre du nonce de Paris en date du 12 décembre 1825 (prot. de dép. n. 966, d'arr. n. 9219) annonçait à Rome ce succès.

3 En février 1826. Féraud (*op. cit.*), p. 337 rapporte que, le 13 février, une division navale rejoint Tripoli et après deux jours le pacha céda. La convention fut signée le 18 de ce mois.

4 Le nonce se dépêcha naturellement de donner à Rome la réconfortante et intéressante nouvelle (année 1825, prot. de dép. n. 989, d'arr. n. 15524, en date du 31 octobre 1825) que lui, lui écrit : « la plus convaincante preuve du réel vif intérêt qu'y prend Sa Majesté, et le ministère royal, et de mes ininterrompus diligences et regards,

subi un tel retard que le secrétaire d'État avait cru qu'elle avait été contrariée par des détails aux occultes circonstances[1] ! Le ton de la lettre suivante est celui d'un homme qui ne souffre plus d'attendre les moindres délais : [...]

Des journaux français, je relève que nos déboires maritimes ne sont pas en ce lieu inconnu ; en attendant, je ne sais pas encore de quelle façon ont été accueillis nos recours. Cette incertitude me préoccupe parce que je suis témoin des dommages que subit quotidiennement la navigation du pavillon pontifical. Si là-bas, on ne veut pas accorder pour toutes les côtes d'Afrique cette protection franche égalisant ainsi la condition du navigant français et celle du pontife, il serait mieux de le savoir immédiatement plutôt que de perdre du temps à négliger tout autre moyen sous le prétexte d'une fallacieuse flatterie. Vous direz que ceci n'est pas le ton du suppliant, et moi j'ajouterai qu'il est cependant du faible oppressé et qui fait appel au Fils de l'Église, qui peut à condition qu'il le veuille vraiment [...]

Mais Rome avait raison de se plaindre, car la lenteur des effets de cette protection causait des désertions conti-

---

pour obtenir le résultat, qui au Saint-Père tient tant à cœur, et à Votre Éminence ». Grande fut la joie du souverain pontife qui ne s'attendait pas à un tel succès, pour remercier le roi, il lui envoya un bref spécial.

1 Voir la minute jointe à la lettre du nonce de Paris, année 1825, prot. de dép. n. 982, d'arr. n. 10849 et prot. de dép. n. 989, d'arr. n. 15524.

nues dans sa malheureuse marine, «chacun préférant parcourir la mer sous un pavillon plus respecté[1]».

Peu de temps s'était écoulé depuis l'expédition de Tripoli qu'on réclamait au Saint-Siège qu'une convention analogue à celle conclue là-bas fût imposée à l'«empereur» du Maroc. Les démarches entreprises en avril 1826 obtenaient, malgré quelques difficultés, de bons résultats et le 15 juin de la même année, l'ambassadeur en donnait la nouvelle à Rome[2].

1 Nonce de Paris, année 1826, prot. de dép. n. 1013, d'arr. n. 12767, en date du 28 décembre 1826.

2 Ambassadeur de France, année 1827, prot. d'arr. n. 30660.

IV. La défense française de la navigation pontificale :

Si grandes avaient été les fêtes pour la proclamation de la cessation de toute hostilité de la part des pirates algériens envers les bâtiments pontificaux, si solennelle avait été la déclaration de la France qui aurait désormais à protéger le commerce et la navigation des sujets du pape[1]

1 Le roi même dans sa réponse (15 janvier 1826) au bref du pape du 23 novembre 1825 déclarait avoir accompli avec attention un devoir du ressort du fils aîné de l'Église, en mettant sous la protection de ses escadres le commerce et la navigation des sujets pontificaux; le 21 juin 1826, répondant à un autre bref, ainsi, il écrivait directement : « *Très Saint-Père*. Le nonce apostolique de Votre Sainteté m'a remis le bref par lequel Elle veut bien me faire connaître la satisfaction que Lui a fait éprouver ma conduite avec les États barbaresques pour leur faire respecter le pavillon pontifical. La véritable affection que j'ai pour Votre Sainteté m'a déterminé dans les dernières mesures que j'ai prises avec les chefs de ces Régences, pour étendre à Ses sujets la protection et la sûreté dont je veux faire jouir la navigation et le commerce français. Je suis flatté de donner à Votre Majesté un pareil témoignage de mes sentiments, et je me plais surtout à assurer que mes dispositions seront constamment les mêmes pour tout ce qui pourra être agréable à Sa personne ou avantageux à ses États. Je prie Votre Sainteté de vouloir bien me

et réitérer ses assurances à ce sujet[1], si exceptionnelles avaient été les formes et la pompe avec lesquels le pontife avait présenté ses remerciements[2] que grande dut être aussi la désillusion du Saint-Siège et des populations maritimes quand ils apprirent que deux navires, le *S. Antonio* (*Saint-Antoine*) et le S. Francisco de Paola (*Saint-François-*

---

confirmer ses bontés paternelles, particulièrement en secondant mes vœux pour tout ce qui pourra accroître le bien-être des Églises de France. C'est avec beaucoup d'empressement que je saisis cette occasion pour exprimer à Votre Sainteté les assurances du respect filial, avec lequel je suis, Très Saint-Père de Votre Sainteté, le très dévot fils. *Signé* : Charles *St-Cloud, le 21 juin 1826*» (L'original du document doit se trouver dans la section des Archives : « Lettres de souverains »; j'ai eu sous les yeux la copie de la lettre jointe à celle de l'ambassadeur de France (année 1826), prot. d'arr. n. 19089). À côté de ce document, d'autres documents attestent du sérieux de l'engagement assumé par la France près le Saint-Siège.

1 Nombreuses sont les lettres dans lesquelles le nonce assure avoir eu de telles assurances; par exemple, la lettre du nonce de Paris, prot. de dép. n. 1140, d'arr. n. 22323, en date du 4 octobre 1826.

2 Sa Sainteté envoya (en novembre 1825, en juin et en juillet 1826) plusieurs brefs au roi et un riche présent, qui était composé d'une table de déjeuner en mosaïque d'une facture délicieuse; pour le présenter se rendit expressément à Paris le prince Borghese en juillet 1826; présents de reliquaires furent offerts au ministre, honneurs (décorations) reçurent les différents consuls ainsi que le commandant de l'escadre qui avait opéré à Tripoli. Deval, le consul de France à Alger, ne fut pas satisfait de la croix de l'Éperon d'or (accompagnée de deux médailles d'or) qui lui avait été donnée et le souverain pontife le gratifia d'un bref. La documentation de tout ceci se trouve dans les nombreuses lettres du nonce des années 1826 et 1829.

de-Paul), battant pavillon pontifical, avait été capturés le 18 juillet 1826 par les Algériens.

Le dey avait-il manqué à sa parole ou le Gouvernement français s'était-il peu empressé, induit en erreur par l'excessive naïveté de son consul, d'annoncer l'heureux résultat des négociations au Gouvernement pontifical?

L'Esquer (*op. cit.*, p. 59 et suivante.) écrit qu'Hussein, le dey d'Alger, avait donné l'ordre de suspendre les hostilités contre le pavillon pontifical, en échange le Saint-Siège envoie, pour signer un traité de paix et présenter l'habituel présent consulaire, un nouveau consul. Malheureusement et puisqu'aucun pas n'avait été fait dans ce sens, les hostilités avaient repris. En vérité et dans le communiqué de l'ambassadeur, que nous avons rapporté plus haut, cette condition, qui aurait été imposée par le dey, n'apparaissait nullement[1]. Il faut dire qu'Alger évoquait aussi un traité à conclure directement avec le Saint-Siège et avec des conditions onéreuses. Rome avait appris la chose non par le biais du Gouvernement français, mais par l'entremise de celui des Deux-Siciles.

---

1 Et en voici une autre confirmation dans une lettre du nonce (année 1826, prot. de dép. n. 1679, d'arr. 17192) : « finalement en ce qui concerne la Régence d'Alger, il n'a pas été conclu avec elle un traité formel, mais un suivi des exigences de ce consul français et de la puissante médiation de Sa Majesté par lui interposée, ce dey s'est obligé à respecter le pavillon pontifical par égard pour Sa Majesté, laquelle daigne la protéger. Votre Éminence, il est résulté de ceci la dépêche originale du susdit monsieur le ministre secrétaire d'État, qui nous sert de garantie.»

Dès lors, comment se pouvait-il que ni le Vatican ni le royaume de France n'avaient prêté attention à la proposition algérienne? Nous l'avons déjà vu.

Le secrétaire d'État pensa un moment que ce fut le consul napolitain qui prit arbitrairement la charge, sans commission ni aucune entente avec le Gouvernement pontifical, de négocier le traité au nom du Saint-Père[1].

Rome, survenu le nouvel acte de piraterie, cria à la perfidie du dey et l'accusa d'avoir simulé la réticence du Saint-Siège à conclure le traité pour feindre d'être dispensé de maintenir les promesses faites solennellement à la France[2]. Pour obtenir justice, le Vatican s'adressa à sa protectrice. D'abord avec de piètres résultats. En effet, le ton de la première dépêche, avec laquelle le nonce faisait part des effets de ses remontrances près le Gouvernement français, était jugé par le secrétaire d'État «assez pathétique[3]». L'archevêque de Nisibe fut alors encouragé «à

1 Les lettres suivantes de l'enveloppe du nonce traitent de ceci : Année 1826 : prot. di dép. n. 1143, d'arr. 22784, 10 octobre 1826 et minute annexe du 26 octobre 1826; prot. di dép. n. 1151, d'arr. n. 23734, en date du 17 novembre 1826.

2 Il en est ainsi dans la minute n. 22784 citée dans la note précédente.

3 La lettre (Nonce de Paris, année 1826, prot. de dép. n. 1132, d'arr. n. 21368, 4 sett. 1826) disait que des puissances barbaresques il fallait craindre la violation non seulement des promesses, mais des traités les plus solennels; que le Gouvernement français avait été informé qu'on présageait des mauvaises intentions de la part de la Régence algérienne; qu'avant de recourir à des moyens extrêmes, il fallait utiliser les officieux... La minute du secrétaire d'État annexée date du 19 décembre 1826.

agir avec une grande force», et une de ses lettres ultérieures fut jugée comme porteuse de «nouvelles plus réconfortantes[1]».

Peu de temps après, en effet, et précisément le 29 octobre 1826, la frégate Galathée était envoyée devant Alger. Inutilement, elle demandait réparation pour les hostilités et les pirateries commises au détriment des pavillons pontificaux et français (les Français avaient à se plaindre eux aussi de quelques petits incidents). Hussein désapprouva la conduite de ses raïs envers la France, mais ne promit pas de respecter le pavillon pontifical sauf si le pape lui payait tribut. D'après Esquer (*op. cit.*, p.55) et au vu des documents du Vatican, on ne trouve rien de cette requête.

Le sérieux des engagements assumés par la France envers le Saint-Siège, auxquels le roi, de par ses lettres, avait quasiment apposé son sceau personnel, et d'autre part les insistances «jamais interrompues» du nonce[2],

1 Minute n. 21779, en date du 30 septembre 1826, jointe à la lettre prot. de dép. n. 1135, d'arr. n. 21779.

2 Un exemple évident de ces insistances est la lettre suivante : «Hier ayant eu un entretien avec S. E. monsieur le baron de Damas ministre de S. M. pour les relations étrangères, j'ai pris soin de rappeler à Son Excellence l'affaire d'Alger et de réclamer la continuation de ses bons offices, pour que l'œuvre soit une fois accomplie et notre pavillon puisse parcourir les mers sans crainte de nouveaux outrages. Je n'ai pas manqué de faire observer que la gloire de la Couronne de France y était trop impliquée, que l'œuvre était digne de ce souverain qui porte écrit sur son front le titre de Fils aîné de l'Église, que l'affaire était désormais devenue aussi face à l'Europe l'affaire de la France, et lui incombait de faire respecter la sainteté

contribuèrent, sans aucun doute, à faire prendre à la France la décision de recourir à des actes de réprimandes encore plus intenses, et ce, afin de convaincre le dey de la nécessité de respecter ses pactes. Le roi, dont les sentiments envers la religion catholique et son représentant sont bien connus[1], ne fut pas sourd à la prière de Rome.

---

des traités, et de venger l'infraction [*sic*] commise par ces barbares. Monsieur le ministre me dit que l'affaire était absolument déplaisante aussi parce que ces gens voulaient de l'argent ; mais ensuite il ajouta très vite : "J'aurai l'honneur de vous faire des communications desquelles vous verrez ce que propose de faire la France." Je répliquai en disant qu'espérer que de telles communications auraient réussi à consoler le S. Père, et je ne manquais pas d'insister à nouveau pour la sollicitude, compte tenu de l'imminent commencement du printemps [puisqu'étant *la saison la plus favorable à la navigation, plus important était le mouvement maritime*]. Ainsi il conclut le discours. Il me semble que de tout cela nous pouvons quelques salutaires providences » (Nonce de Paris, année 1827, prot. de dép. n. 15, d'arr. n. 27843, en date du 9 mars 1827).

Les autres exemples de ces insistances dans la période qui va de l'expédition de la Galathée à celle du navire qui imposera le blocus sont : une lettre du 5 janvier 1827 (prot. de dép. n. 1169, d'arr. n. 25675), avec laquelle on réclame avec fortes insistances la vive médiation de S. M. très chrétienne près la Régence de Tunis qui voulait rompre la convention formelle ; et une autre lettre du 30 avril 1827, prot. de part. n. 55, d'arr. 29421.

1 « La Cour de France ne peut pas être mieux animée à l'égard du souverain pontife et je me réjouis moi-même de la laisser [*c'est le cardinal Macchi qui écrit ainsi dans sa dernière lettre avant de remettre la nonciature à son successeur*] dans de telles heureuses dispositions et d'avoir l'assurance que celles-ci ne s'affaibliront jamais dans le très religieux et très pieux cœur de Sa Majesté, dans lequel fut mon attention continue, et mon but spécial, de les cultiver et les faire

La France se décida donc à agir avec la plus grande énergie. Le cardinal Macchi, alors nonce à la fin du mois de février[1], en donna, dans le plus grand secret (le texte de cette partie de sa lettre est codé), l'importante nouvelle à Rome :

«Je crois pouvoir assurer Votre Éminence qu'au printemps prochain Sa Majesté très chrétienne fera partir de ses ports une importante flotte armée en guerre contre Alger afin d'obliger, par la force, cette Régence à observer la promesse formelle faite à Sa Majesté de respecter le Pavillon pontifical. En cas de refus, le commandant aura l'ordre de bombarder la ville. Une telle mesure vigoureuse et la nouvelle que j'anticipe à V. E. exigent tout le secret afin qu'elle ne transparaisse pas vers le dey, et qu'il ne se prépare pas à la défense.

[...] Je ne vous laisse pas ignorer que le consul français près ladite Régence est peu content de la seule Croix de l'Éperon d'or à laquelle Sa Sainteté l'a élevé. Dans la circonstance présente, un cadeau de quelques reliquaires ou d'autre chose me paraîtrait plus opportun[2] [...]»

La première nouvelle, encore incertaine, fut ensuite confirmée :

---

croître (grandir)» (Nonce de Paris, 1827, prot. de dép. n. 1189, d'arr. n. 27243).

1 La date est claire; 20 février 1827; mais sur le texte déchiffré il y a une annotation de ce type : «*? 15 di Feb. 1827 – Machè*».

2 Nonce de Paris, année 1827, protocole de dép. n. 1188, d'arr. n. 21015. L'extrait décodé est annexé au document.

« Éminence Révérendissime

[...] Je suis extrêmement heureux et joyeux, car je peux finalement expédier à Votre Éminence une annonce qui réconfortera le cœur de Notre Seigneur.

Hier soir, étant allé à la conversation de S. E. monsieur le baron de Damas, celui-ci vint à ma rencontre avec un visage allègre plus que d'usage pour me dire qu'il avait à me communiquer une chose qui m'aurait beaucoup consolée. La communication réconfortante fut que le roi avait donné ses ordres pour que *plusieurs vaisseaux* (telle fut l'expression précise du ministre royal) soient immédiatement mobilisés et partent en direction d'Alger afin de freiner l'audace de ces barbares, tout en les obligeant à respecter le pavillon pacifique de Sa Sainteté.

Monsieur le baron ajouta que le ministre de la Marine aurait mis toute la sollicitude possible pour promouvoir l'exécution des ordres souverains et me chargea d'en faire part à V. E. Révérendissime. Il me dit de plus qu'avec le premier courrier il aurait prévenu le consul de S. M. résident à Alger de cette prochaine expédition des vaisseaux français en ces eaux. Maintenant, il ne s'agit plus de bonnes dispositions ni d'espérance, il s'agit bel et bien d'une résolution formelle prise par le roi, et d'une annonce sûre que m'a faite le ministre royal.

Dieu soit loué, Votre Excellence imaginera facilement ma satisfaction de voir une fois pour toutes conclue cette si importante affaire. Je répondis à Son Excellence que la résolution royale qu'il m'avait fait l'honneur de me communiquer était vraiment digne du fils aîné de

l'Église, que le S. Père appréciera nettement cette nouvelle preuve de la piété filiale de S. M. T. C. envers sa très sacrée personne. Pour finir, je le priais d'agréer mes justes remerciements pour cet homme qui m'a tant favorisé en sollicitant l'issue favorable d'une telle affaire. Ensuite je ferai les offices appropriés avec monsieur le président du conseil et avec monsieur le ministre de la Marine, et je n'oublierai personne, de sorte que tous soient contents de nous.

Ce matin, il y eut l'habituel cercle diplomatique à la Cour. Sa Majesté s'approcha de moi de façon très gracieuse et je saisis l'occasion pour parler de la communication que Sa Majesté m'avait faite par monsieur le baron de Damas. Je dis au roi que j'aurais rendu compte de ce nouvel extrait de bonté qu'il employait envers le Saint-Père, que Sa Sainteté en aurait été émue, et que pour ma part, je déposais à ses pieds l'hommage de mes chaleureux remerciements avec mes félicitations, pour une action digne du roi très chrétien, et qui aurait attiré non seulement sur son auguste personne et Sa famille, mais aussi sur le royaume entier les plus grandes bénédictions du Ciel.

Je dis tout ceci à voix basse, pour ne pas être entendu des autres. Sa Majesté reçut avec beaucoup de complaisance mon compliment et me répondit qu'Elle prenait un intérêt particulier à tout ce qui faisait plaisir à Sa Sainteté, qu'un Souverain devait aider l'autre dans ses besoins, et qu'il était bien heureux de pouvoir employer ses forces en faveur du Pavillon du Saint-Père. Le roi me laissa en me demandant à voix haute et avec beaucoup

d'attention, des nouvelles de la précieuse santé de notre Seigneur. Monsieur le baron de Damas qui était près de S. M. me démontra ainsi sa satisfaction pour ce que j'avais dit au roi. Je suis dans l'obligation de déclarer à V. E. que je dois beaucoup à monsieur le duc de Blacas, qui s'employa pour la rapide et heureuse conclusion de cette affaire.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect.

De Votre E. Révérendissime

Paris, 15 mai 1827

Très humble, très dévoué et très obligé serviteur

L'archevêque de Gênes

Éminentissime monsieur le cardinal de la Somalie

Doyen du Saint Collège et secrétaire d'État de

S. Sté (Rome)»

Revenons maintenant sur quelques expressions de l'une et l'autre lettre. Le Gouvernement français avait décidé de faire partir « une importante flotte armée en guerre contre Alger » pour faire « respecter le pavillon pontifical » ; le roi avait alors donné l'ordre pour que « *plusieurs vaisseaux* dussent partir en direction d'Alger afin de freiner l'audace de ces Barbaresques, et les obliger à respecter le pavillon pacifique de Sa Sainteté ». On doit ainsi remarquer la date de la première de ces lettres : « 21 février 1827 ». Y a-t-il ici une erreur de datation due au secrétaire ? Mais même dans ce cas, la lettre ne peut pas être postérieure de beaucoup, du fait qu'Esquer rappelle lui aussi que le Conseil des ministres (il ne donne pas la date) décidait de faire partir pour Alger, *au début du mois d'avril*, une escadre de deux vaisseaux de ligne et de deux frégates[1].

Il reste donc établi que le gouvernement français décida de faire une démonstration navale avec plusieurs navires pour défendre le pavillon de Sa Sainteté et ce, bien avant que ne soit infligé au consul Deval ce fameux coup de chasse-mouches, lequel sembla une si grave insulte au roi et à la Nation française au point de devoir en exiger la plus ample réparation.

Cet épisode historique entre Deval et le dey eut en effet lieu le 30 avril 1827[2]. L'acte injurieux du dey arriva

1 Esquer, *op. cit.*, p. 61.

2 Il serait intéressant de faire la lumière sur ce détail, savoir aussi à quelle date arriva à Paris le rapport que Deval envoya le jour suivant l'événement. Notez qu'en communiquant au nonce de Paris le 14 mai la décision prise d'envoyer l'escadre à Alger, le baron de

au bon moment pour convaincre l'opinion publique de la nécessité d'une expédition navale. La France s'activait, non pas pour défendre les intérêts d'une puissance tiers, mais pour venger son propre honneur offensé. Cet acte arriva à point nommé au point de soulever le doute : Hussein avait-il raison quand il affirmait qu'il avait été provoqué ?

Esquer, qui est aussi au fait de la décision prise par le Conseil des ministres, semble ignorer qu'elle était le fruit des pressions romaines. Il n'est pas improbable que l'action du nonce s'effectuait verbalement afin de ne pas laisser de traces dans les dossiers français. En effet, l'opposition libérale se faisait déjà sentir fortement, et c'était la constante préoccupation du Saint-Siège de ne pas alimenter de regrettables attaques de politique interne[1].

Damas n'évoquait pas du tout l'incident survenu là-bas. Par contre, une lettre postérieure du nonce (du 6 juin 1827, prot. de dép. n. 71, d'arr. 30954) observant la résolution de la prochaine affaire, y faisait allusion : « et pour les dommages que la marine française a dû subir de la part de ces Barbaresques et pour les insultes du dey d'Alger par lesquelles dernièrement a été outragé le responsable français, la France même ne peut pas ne pas y prendre le plus vif intérêt national, et non réputer sienne notre cause. »

1 Par exemple, quand la France obtint des autres États barbaresques les assurances demandées au sujet de la marine pontificale, le nonce, avant de publier dans l'État romain les traités conclus, demanda au Gouvernement français s'il pouvait le faire. Le ministre des Affaires étrangères répondit affirmativement en ajoutant : « Je ne pense pas qu'une telle publication puisse exciter des déclamations de la part des libéraux contre le Gouvernement français en ce qui concerne les Grecs... »

Néanmoins, les libéraux, aussi bien à la Chambre que dans les journaux, relevèrent plus tard que la rupture avec le dey était due aussi à l'instigation d'un prince italien. Dès lors, un parlementaire n'hésita pas à demander une enquête sur cette affaire qu'il qualifiait de « mystérieuse »[1].

Le Gouvernement français reconnaissait que le Saint-Siège avait un intérêt particulier dans l'expédition contre Alger; la manière avec laquelle en fut donnée la communication officielle au secrétariat d'État[2] et le soin avec lequel on lui communiquait les nouvelles sur les préparatifs et le déroulement des hostilités, au fur et à mesure qu'elles arrivaient à l'ambassade française de Rome[3] en sont les preuves irréfutables. En somme, l'affaire d'Alger

---

1 Sixte de Bourbon, *La dernière conquête du roi*, Paris, Calmann-Lévy, 1930, vol. I, p. 61 et suivante, 76 et suivantes.

2 En date du 9 juin 1827, l'ambassadeur écrivait au secrétaire d'État avoir une communication importante à lui faire au sujet des intérêts du pavillon de S. Sainteté et du commerce pontifical menacés par les puissances barbaresques : « L'escadre de Toulon était au moment de mettre à la voile [en réalité une grande partie était partie le 6 juin] pour aller demander réparation des brigandages et des récentes insultes des Algériens. Demain dimanche, après-midi, j'aurai l'honneur de me présenter dans le cabinet de Votre Éminence pour y entrer dans quelques détails sur l'expédition que je viens de recevoir de ma Cour» (prot. d'arr. n. 31784).

3 Lettre en date du 18 juin (prot. d'arr. n. 30886) : « Les préparatifs de la réparation éclatante que le roi fait demander par la force à cette Régence sont essentiels [*sic*] à connaître pour les sujets de Sa Sainteté, qui naviguent dans ces parages.» «Je continuerai la suite de ces informations sur une entreprise dont le début n'embrasse pas moins les intérêts du St-Siège que ceux de la France...»
Lettre en date du 28 juin (prot. d'arr. 31100) :

devenait peu à peu une question relevant exclusivement

«J'ai pensé qu'il serait agréable à Sa Sainteté et à Votre Éminence de connaître les forces que le Gouvernement du roi a rassemblées pour cette expédition, dans laquelle les intérêts des États romains se trouvent si étroitement liés à ceux de la France». Même dans la lettre du 5 juin (prot. d'arr. 31350) on donne des informations ultérieures. La communication la plus intéressante est la suivante :

«Albano, 21 juillet 1827.

Monsieur le cardinal

Je m'empresse de faire connaître à Votre Éminence les nouvelles que je viens de recevoir de mon gouvernement relativement à la situation de nos affaires, et de nos forces en présence d'Alger.

L'escadre française étant réunie devant ce port barbaresque, M. le capitaine Collet commandant de l'expédition a notifié au dey l'objet de sa mission; et exigé dans les 24 heures une réparation éclatante au consul général et chargé d'affaires de France, pour l'outrage commis envers son caractère. Le consul général de Sardaigne remit au dey cette déclaration; mais ce chef de la Régence n'ayant pas accordé la satisfaction demandée, les vaisseaux du roi ont aussitôt effectué le blocus d'Alger, et cet état de choses, qui a été notifié aux ambassadeurs et ministres de puissances étrangères à Paris, se prolongera jusqu'à ce que nous ayons obtenu le redressement de nos justes griefs.

Il paraît qu'au moment où la division navale est arrivée devant Alger, 16 ou 18 armements allaient en sortir pour courir sus aux navires romains et toscans; mais nous savons qu'une frégate et une corvette algérienne sont parties il y a quelque temps pour aller à Alexandrie et toucher ensuite à Smyrne. Des ordres ont été donnés aux commandants des vaisseaux de la station du levant, pour intercepter ces deux bâtiments, et s'en emparer lorsqu'ils pourront les rencontrer. D'un autre côté on doit espérer que le blocus d'Alger maintenu avec rigueur, et dont l'effet est d'y resserrer les corsaires précisément à l'époque où ils ont l'habitude de courir la mer, triom-

de la Couronne de France. La suite sera connue plus tard.

---

phera de l'obstination hautaine du dey, et nous fera obtenir raison de ces insultes.

Le Gouvernement du roi, autant par sentiment de dignité que par la conscience qu'il a de ses droits et de la justice de la cause, n'abandonnera point une entreprise commencée avec éclat : et l'expérience ainsi que l'énergie bien connue du commandant de l'expédition, ne nous laissent aucun doute sur la manière dont il saura remplir les vues de S. M. En attendant, le commerce romain n'a plus rien à redouter des corsaires algériens.

Je pense que Votre Éminence jugera convenable de faire annoncer dans les ports de S. S. ces nouvelles rassurantes pour le commerce de ses sujets, d'autant plus que j'ai appris par le rapport du vice-consul du roi à Ancône que la crainte des armements barbaresques portait un préjudice sensible aux intérêts de la navigation.

Le ministre des Affaires étrangères a envoyé M. Deval devant Alger, en lui prescrivant d'en faire usage aussitôt que les événements le permettront, les réclamations et les pièces de comptabilité que Votre Éminence m'avait transmises, et qui sont relatives aux pertes éprouvées par les sujets romains dont les corsaires algériens ont capturé les navires et les marchandises. Les nouvelles pièces que Votre Éminence vient de m'adresser seront envoyées de la même manière.

En mettant aujourd'hui sous les yeux de Votre Éminence ces nouveaux détails relatifs à l'expédition où le roi a compris les intérêts de la dignité de la France, la protection de toute l'Italie, et dans laquelle le fils aîné de l'Église se glorifie d'avoir des intérêts en communauté avec le St-Siège, je pense que ces informations importantes sont de nature très agréable au souverain pontife, et je prie Votre Éminence de vouloir bien lui en faire hommage de la part de l'ambassadeur du roi.

... Il me reste à faire connaître au gouvernement de Sa Sainteté combien le roi a été sensible aux expressions de bienveillance, et d'affection que le Saint-Père a bien voulu me charger de transmettre,

Inutile de parler des événements successifs, tant ils sont connus de qui s'occupe d'histoire coloniale ; un blocus reconnu rapidement comme ridicule, coûteux et inutile ; des tentatives faites pour trouver un règlement à l'amiable et une insulte faite au pavillon français qui vient aggraver une situation déjà tendue. Les réparations, il fallait désormais les obtenir avec la force. Ainsi fut décidée l'expédition contre la Régence.

---

dans l'audience particulière où j'ai eu l'honneur de lui part faire du résultat heureux des démarches qui ont lieu d'après les ordres de Sa Majesté pour faire respecter le pavillon pontifical par les corsaires de l'empire du Maroc.

J'éprouve une véritable satisfaction à être ici de nouveau l'interprète des sentiments inaltérables de S. M. dont le témoignage éclate en toute circonstance.

Votre Éminence voudra bien agréer, Monsieur le cardinal, les nouvelles assurances de ma très haute considération.

MONTMORENCY-LAVAL

(prot. d'arr. 32023)

S. E. le cardinal della Somaglia

Doyen du Sacré Collège, secrétaire d'État, etc.»

À cette dernière lettre, on répondit ainsi (minute jointe à la lettre précédente n. 32023.) :

27 juillet 1827.

«... Le S. P. reconnaissant... combien soit vif l'engagement qu'en cette nouvelle occasion a pris Sa Majesté pour la défense du pavillon pontifical et pour la réparation des torts que Sa Majesté a reçus de cette Régence, j'ai ordonné *"al sotto"* de prier Votre Excellence de vouloir transmettre au Trône royal les sentiments de son infinie reconnaissance et la certitude dans laquelle est le S. P. de voir ainsi assurée pour longtemps la navigation de ses sujets.»

V. Indemnités demandées par les sujets pontificaux

L'escadre navale qui devait se charger de demander réparation au dey d'Alger, en juin 1827, ne s'était pas encore éloignée des côtes françaises, que déjà, à Rome, on récoltait les documents concernant les déprédations des corsaires algériens contre les navires pontificaux afin d'obtenir des indemnités. Les demandes présentées par chaque intéressé au secrétariat d'État du pape furent envoyées à l'ambassadeur français[1]; une lettre de ce dernier nous a déjà permis de constater comment elles furent remises au consul Deval à bord du navire amiral devant Alger. La réussite diplomatique du Saint-Siège dépendait du lieu et du moment opportuns. En effet,

1 Ambassadeur français, année 1827; celles que l'on conserve au secrétariat d'État sont les minutes des lettres du secrétaire d'État qui accompagnaient les demandes d'indemnités. Elles montrent qu'au moins huit instances étaient envoyées et toutes de victimes de l'année 1826; les lettres ont les numéros et les dates suivantes : n. 29816, 22 mai 1827; n.30789, 13 juin 1827; 31046, 24 juin 1827; 31945, 18 juillet 1827. En 1829, le nonce enregistrait la réception d'une lettre de supplique (prot. de dép. 458, d'arr. 55588, 24 juillet 1829 et prot. de dép. 476, d'arr. 57180, 7 septembre 1829).

secrétaire d'État et postulants étaient persuadés « que la puissante protection de S. M. très chrétienne obligerait la Régence d'Alger à réparer entièrement les maux injustement causés, sous le prétexte de solennelles promesses de paix, aux sujets de S. S.[1]... » Illusions ! Le dey tint dur et environ trois ans passèrent. Pour arriver à ses fins, le Gouvernement français dut décider de l'expédition de 1830 avec de grandes forces.

Cette fois encore le Vatican était des plus pressants. Pour preuve, la flotte française, qui avait embarqué les troupes, n'avait pas encore quitté le port de Toulon que déjà le nonce réveillait la mémoire du ministre français sur les requêtes des victimes romaines. Le ministre de Sa Majesté répondit avec la lettre suivante, lettre que le nonce jugeait « satisfaisante » :

1 Il en est ainsi dans la minute n. 29816.

Monsieur le nonce

[...] J'ai reçu la note du 7 de ce mois, par laquelle Votre Excellence réclame au nom de Sa Sainteté du Gouvernement du roi, les mesures nécessaires que les propriétaires des deux navires portant pavillons romains, capturés par les Algériens le 18 juillet 1826, obtiennent des indemnités pour la perte de ces bâtiments et de leurs cargaisons.

Je m'empresse d'informer votre Excellence que S. M. est disposée à prendre en considération, aussitôt que les circonstances le lui permettront, les intérêts des sujets de Sa Sainteté victimes des déprédations des Algériens et que mon département s'empressera de vous communiquer le résultat des mesures auxquelles les décisions de Sa Majesté à cet égard auront donné lieu en leur faveur.

Paris, le 17 mai 1830

Le Prince de Polignac[1]

1 Annexe à la lettre du nonce; année 1830, prot. de dép. n. 578, d'arr. 65319, en date du 19 mai 1830.

Malgré la conquête du 26 juillet et la réponse «satisfaisante», on ne parlait pas encore de dédommagement et une autre lettre du nonce nous informe de cette déconvenue (le fait est que le Trésor algérien, sur lequel on comptait, s'était avéré en réalité très inférieur à ce qui avait été affirmé) :

«[...] Des mêmes billets publics V. E. aura relevé que le dey d'Alger changeant d'avis demanda au général-en-chef d'être amené non plus à Livourne, mais à Naples. Sa Majesté me parla hier de cette demande et ajouta : "J'y ai consenti, mais ce sera au roi de Naples de décider s'il lui convient de le recevoir ou non." Dans un de mes derniers entretiens, j'eus l'occasion de renouveler le discours à monsieur le prince de Polignac sur l'indemnité déjà par moi réclamée au nom de notre commerce contre la Régence algérienne. Son Excellence me répondit avec beaucoup de cordialité qu'ils n'oublieraient pas cette affaire, et que nous nous en serions occupés en temps voulu [...]

Paris, 26 juillet 1830
L'archevêque de Beyrouth[1] »

1 Nonce de Paris, année 1830, prot. de dép. n. 602, d'arr. n. 267755.

Et voici que la Révolution éclata à Paris ; les cocardes tricolores remplaçaient celles, blanches, des Bourbons et Charles X, le roi très pieux, qui venait à peine de monter sur le trône, eut immédiatement le souci d'attribuer au chapitre de S. Jean du Latran, protégé par ses ancêtres, une allocation annuelle, qui en de nombreuses occasions avait cherché à justifier le titre de « fille aînée de l'Église ». Malgré l'aumône, le roi n'eut pas les faveurs du Ciel et dut s'exiler. Des sentiments bien différents de ceux de Sa Majesté très chrétienne envers le Saint-Siège animaient désormais la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe ! Les difficultés que le nonce rencontrait dans de nombreuses questions à caractère ecclésiastique devenaient évidentes. Cela est d'ailleurs probant et des plus intéressants dans sa correspondance. Un faible reflet s'en perçoit ainsi dans la lettre suivante où l'on demande, presque timidement, une nouvelle demande d'indemnité :

« [...] Comme se présente une occasion privée, j'inclus ici une nouvelle pétition produite par les sujets pontificaux victimes de vols des pirates algériens lors des dernières hostilités exercées par cette régence à l'encontre du pavillon pontifical de S. S. Bien que je comprenne que les circonstances ne sont pas telles à pouvoir s'illusionner de quelques bons auspices, les effets des affaires en indemnisation préoccupent fortement le ministre du Saint-Siège. Aussi, je ne veux pas manquer de mon côté de vous faire avoir ce document qui pourrait également, avec le temps, se trouver ici opportunément utile.

... P. C. A. (Pietro Cardinal Albani)[1] »

Les sujets pontificaux (ne) furent-ils (jamais) dédommagés par la suite des attaques causées par les Algériens? Nous pouvons en douter.

1 Minute d'une lettre en date du 11 novembre 1830 (Nonce de Paris, année 1830).

VI. Le Saint-Siège et le projet de la collaboration égyptienne

À la fin de l'année 1829, le Premier ministre de France, le prince de Polignac, recevait du pacha d'Égypte des propositions concrètes[1] de collaboration dans la lutte contre Hussein. Mohammed Aly proposait alors de s'emparer de Tripoli, de Tunis et d'Alger et d'y établir, sous la souveraineté du sultan, une administration identique à celle de l'Égypte.

Son armée, se déplaçant tantôt par voie terrestre, tantôt par les mers, s'emparerait de ces villes. La France, elle, se limiterait à un appui naval total et un prêt de plusieurs millions de livres, sans oublier, chose notable, le don de quatre navires de guerre.

Chacun, semble-t-il, aurait trouvé des avantages à cet arrangement : la Porte aurait une large rétribution matérielle, la France résoudrait l'épineux problème de la piraterie algérienne et l'Europe entière retrouverait le calme des mers. Les négociations connaissaient des hauts et des bas ; parfois sur le point d'être conclues, il arrivait soudain une brusque rupture. En effet, et alors que le

1 Des propositions vagues avaient été faites depuis l'année 1827.

pacha d'Égypte entendait conquérir les trois Régences, le prince de Polignac lui proposait, au début du mois de février, suite à des circonstances dont il n'est pas opportun ici de parler et à propos desquelles je vous renvoie au bon livre de Douin[1], d'attaquer seulement Tripoli et Tunis. La conquête d'Alger devenait l'affaire de la France. Dès lors, le gouvernement français refusait formellement d'offrir les navires de guerre à la Porte et elle diminuait l'importance de la somme qu'elle lui avait octroyée. Or, ces propositions arrivaient juste un jour après que Mohammed Aly avait ratifié d'autres précédemment envoyées par le ministre de France et plus conformes à ses ambitions. Le pacha, qui probablement avait entre-temps subi l'influence anglaise contraire à cette entreprise, rompit les négociations. De l'arrangement franco-égyptien qui avait été accueilli froidement par la presse française et qui avait rencontré l'opposition farouche de l'Angleterre, on ne parlait plus.

Les documents publiés ci-dessous sont de la période qui a suivi à l'envoi en Égypte des dernières propositions françaises, non acceptées par Mohammed Aly. D'ailleurs, la nouvelle des premières négociations très secrètes était arrivée à l'oreille du nonce par le biais des journalistes libéraux. Devant la propagation de telles rumeurs, le

1 Georges Douin, *Mohamed Aly et l'expédition d'Alger (1829-1830)*, Le Caire, Imprim. de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, 1930 (Société Royale de géographie d'Égypte, Publications spéciales sous les auspices de Sa Majesté Fouad Ier.

nonce se mura dans son mutisme et ne voulut pas y croire[1].

Naturellement, le Saint-Siège ne voyait pas d'un bon œil l'établissement d'un gouvernement musulman en Berbérie. N'ayant plus désormais la possibilité de faire entendre sa voix, le Vatican fit bonne figure et prit de rapides mesures qui s'avèrent être de piètres palliatifs diplomatiques. Le projet de collaboration entre la Porte et la France étant abandonné, les craintes de Rome n'avaient plus aucune raison d'exister et la diplomatie papale cessa donc toute action.

«*Monseigneur le nonce – Paris*

9 mars 1830

[...] Passant maintenant à un autre argument, j'en profite pour attirer votre attention sur la grande entreprise qui maintenant va se réaliser sur les côtes de l'Afrique par la France et par la Basse-Égypte. Cela se fera soit avec leurs forces combinées, soit par une action séparée.

Je ne doute certainement pas de l'action zélée de la France pour le bien de la religion et pour le service du Saint-Siège. Concernant la Porte, il nous incombe d'œuvrer afin de lui assurer tous ses avantages, et ce sans tarder. Il aurait été bien désirable, mais comment l'espérer, qu'au lieu de consolider en ces vastes contrées le règne de l'islamisme, comme naturellement il se fera, on eût pu y étendre celui du christianisme. Malgré cela,

---

1 Dans une lettre (Nonce de Paris, année 1830, prot. de dép. n. 537, d'arr. 61827) il déclare considérer comme absurde une alliance entre la France et le vice-roi d'Égypte.

nous devons reconnaître les magnanimes intentions de S. M. T. C. : comme par exemple l'abolition de l'esclavage et la suppression de la piraterie déjà stipulées, sans oublier, la nomination d'un nouveau souverain de ces Régences. Ces faits glorieux méritent d'être comptés parmi les bénéfices particuliers que l'Italie devra à la France pour sa généreuse entreprise à venir. D'ailleurs le caractère du nouveau souverain, celui de son héritier présumé, la forme même déjà donnée au Gouvernement d'Égypte, nous donnent le droit d'imaginer des bouleversements analogues en Berbérie. De là, seront garantis les engagements algériens et l'on sera en mesure de leur faire respecter le droit des gens.

Je maintiens que la France sera fière d'arborer, par cette conquête, l'un des plus beaux joyaux de sa couronne, à savoir le titre et la réalité de protectrice du catholicisme sur les côtes de l'Afrique et dans une large part de l'Empire ottoman. En effet, le haut domaine du Grand Seigneur est maintenant formellement reconnu et garanti sur ces dernières. Mais il ne pourra plus donner à ce protectorat ni une nouvelle légitimité ni la possibilité d'extension majeure? Je vous laisse vous en occuper prudemment et me réserve d'entrer avec « V. S. I. » dans quelques majeures particularités dès que la Congrégation de *Propaganda Fide* m'aura fourni les nouvelles opportunes [...]

P. C. A.[1] »

---

1 Minute de lettre, nonce de Paris, année 1830, prot. de dép. n. 62459.

« L'Éminentissime Préfet de *Propagande Fide*

Objet : *Sur l'entreprise de Berbérie.* Le *9 mars 1830*

Confidentielle

[...] L'imminente expédition que la France fera contre Alger et Bône, et que la Basse-Égypte avec le concours des forces navales de la France tentera contre Tripoli et Tunis, sauf le haut domaine du Grand Seigneur sur toutes ces contrées, est un événement qui mérite d'attirer les prières du Saint-Siège afin que les résultats soient, autant que faire se peut, avantageux à notre S. Religion.

Je ne doute pas que, dans le probable changement qu'apportera sur les côtes d'Afrique cette entreprise, rien ne changera au sujet du protectorat que la France y exerce actuellement sur les catholiques et leur religion. Il n'est en effet pas crédible qu'elle souhaite s'en dépouiller, comme on en fait cas à propos de la Grèce, où elle s'est contentée de faire stipuler dans le protocole du 4 février dernier soussigné à Londres, la garantie de la sécurité et de la liberté civile, politique, et religieuse des catholiques. D'autre part, je n'ai pas omis d'attirer toute l'attention de Monseigneur le nonce de Paris sur ce détail et je l'ai exhorté au contraire à s'employer pour que le protectorat de la France en Égypte et en Afrique soit en cette occasion solennellement reconnu, garanti et étendu dans la mesure du possible et du convenable.

Si, d'autre part, il semble opportun à Votre Éminence qu'autre chose doive être confié au nonce même et que vous estimiez qu'il convienne de lui donner des instructions plus précises et détaillées, je n'attendrai que de

connaître votre sage avis afin de m'organiser, tant dans ma correspondance avec le nonce même que dans mes entretiens avec monsieur l'ambassadeur de France.

Je suis très heureux de profiter de cette rencontre afin de répéter à Votre Éminence, etc. [...]

P. C. A.[1] »

1 Nonce de Paris, année 1830. Minute de la lettre du secrétaire d'État. Prot. de dép. n. 62549.

VII. Projets pour la destinée d'Alger

Que le Gouvernement français, en entreprenant en 1830 l'expédition d'Alger, soit incertain sur le futur destin de cette région est une vérité désormais établie historiquement. La situation diplomatique était des plus périlleuses à cause des conditions politiques difficiles de l'époque, ainsi que par la dure opposition à un établissement français exprimée par l'Angleterre, sans oublier la crainte de graves difficultés à l'établissement d'une conquête durable.

En conséquence, de nombreux projets pour définir le nouveau statut politique de Berbérie furent mis sur pied[1] : parmi les projets les plus saugrenus, l'un proposait de confier l'administration d'Alger à l'Ordre de Malte.

Cette idée, déjà connue par des sources plus anciennes et mises en relief par des historiens de la conquête d'Alger, avait germé dans l'esprit du nonce de Paris, à cette époque, le cardinal Lambruschini. Avec beaucoup de prudence, il l'avait soumise au ministre français et au cardinal Albani dans une lettre codée[2].

1 Cf. Esquer, *op. cit.*, pp. 345, 391.

2 Aux archives est conservé le texte déchiffré.

La finalité était que le secrétaire d'État dut chercher appui auprès des autres gouvernements tout en évitant, affaire politique interne oblige, les protestations du parti libéral. Lambruschini amena le projet à la Cour de Turin. En effet, Esquer écrit (*op. cit.*, p. 170 et suivantes) que le Premier ministre sarde proposait que l'on donne Alger à l'Ordre de Malte, ce qui n'aurait fait d'ombre à personne. Par ailleurs et en en modifiant les statuts, toutes les puissances de la chrétienté auraient pu concourir à le soutenir le projet dans le but d'y entretenir un pouvoir légitime en partage : ces paroles correspondent parfaitement aux considérations que nous trouvons adressées par le nonce dans sa lettre du 15 mars et ci-dessous reportée. Polignac, en pleine conquête, cherchait une solution qui sauvegarderait les intérêts de la France et n'irriterait pas les puissances européennes. Diplomate et humble, il écoutait les projets que les autres lui proposaient[1] et ne dédaignait pas les conseils du nonce, agent zélé de Rome.

1 Cf. Esquer, *op. cit.*, pp. 391 et suivantes.

« *Paris, 15 mars 1830*

Déchiffrée le 29 mars

[...] En son temps, j'annonçais à Votre Éminence Révérendissime la délibération prise par le Gouvernement du roi de déclarer la guerre au dey d'Alger et d'envoyer une armée forte d'environ trente mille hommes pour s'accaparer de cette côte. Certains politiciens crurent que cette menace de guerre était un jeu du ministère pour occuper les esprits, mais qui n'aurait pas de suite. Mais pendant ce temps, j'ai tâché d'explorer les choses dans leur véracité, et maintenant, j'ai la certitude que la guerre se fera, et que tout sera en ordre pour le départ de l'armée avant le 10 mai.

Nous devons prier pour que l'issue corresponde à notre attente. Les libéraux craignent tant les avantages de l'heureux résultat d'une telle guerre en faveur de la monarchie, qu'ils ont fait feu de tout bois pour l'empêcher. Je pense naturellement qu'ils n'y arriveront pas. Entre-temps et à peine étais-je informé de la guerre en question que j'en écrivis mot jusqu'à maintenant à Votre Éminence. De même, je n'ai pas cessé de donner des propositions à qui de droit, afin que le résultat de la Guerre tourne au profit de la catholicité.

Mon projet privé et confidentiel fut que la France ne pouvant, pour des raisons politiques, conserver pour soi ce domaine, au lieu de renforcer et d'avantager dangereusement le vice-roi d'Égypte, veuille au contraire laisser s'y établir l'Ordre de Malte. En supposant, dans le cas où il serait indispensable d'introduire quelques changements

à l'Ordre même, il était de ma conviction intime que Notre Seigneur se prêterait à l'étude de cette question qui était pour lui raisonnable et vraiment opportune. Avec le développement de nombreuses questions politiques, je fis voir dans mes entretiens particuliers, dont ceux avec le ministre de la Guerre, qu'un tel projet était le seul propre à concilier les intérêts de tous. Aussi, j'ai su démontrer que l'opposition de l'Angleterre s'affaiblirait de beaucoup lorsqu'elle verrait en ce lieu établi l'Ordre susdit. L'Albion, en effet, ne pourrait créer aucune jalousie, car l'île de Malte lui appartient et elle trouverait dans cette circonstance un motif de plus pour accepter la destinée qui serait fixée à Alger.

Les choses étaient restées ainsi quand j'appris qu'on y fit allusion à la Cour de France, m'indiquant ainsi que mon projet était retenu. Pour m'enlever le doute, je vis mercredi soir le ministre de la Guerre. Ce dernier me prit à part et me dit : *Avez-vous bien compris le discours du Trône par rapport à Alger? Voyez donc que votre projet est goûté*. Ici, on évoquait de nouveau en profondeur la chose et j'eus la consolation de persuader le ministre de la convenance d'un tel projet.

Si ce dernier a lieu, j'espère qu'en résulteront des avantages immenses pour la catholicité. Ainsi, j'ai cru devoir communiquer ces dires à V. E. afin d'entendre quelle est l'intention du Saint-Père à ce sujet. Jusqu'ici et comme Vous le voyez, je n'ai parlé qu'en mon propre nom, car je n'avais reçu, à ce propos, aucune instruction. Mais si le Saint-Siège se charge de l'affaire, j'exécuterai avec monsieur le prince de Polignac les instructions qu'Il

voudra me donner. Dans ce cas, je crois chose utile que Votre Éminence en ne se montrant point informée des démarches indirectes que j'ai déjà entreprises, s'engage à en garder le secret auprès de monsieur l'ambassadeur de France. Par ailleurs et après lui avoir fait part de l'idée, Vous l'exhorterez, au nom du Saint-Père, à la présenter à son gouvernement sous forme confidentielle et à l'appuyer avec ses officiers. *Vis unita fortior.*

Ce cabinet a demandé à l'Espagne de pouvoir fixer à Mahon un hôpital pour les malades et les blessés de l'armée qui seront envoyés en Algérie. Jusqu'à présent, ce cabinet s'y refuse par délicatesse, mais aussi et surtout au vu des traités en vigueur avec le Dey d'Alger. Espérons cependant que le cabinet espagnol voudra devenir plus raisonnable, en accordant une permission par laquelle il ne prendrait aucune part active dans la guerre contre cette Régence, mais se prêterait à un seul et simple office de charité en accueillant, chez soi, des pauvres soldats infirmes et blessés. J'ai pensé vous faire part également de cette intime confidence qui me fut faite, mais je prie V. E. de la garder au plus grand secret[1].»

Dans une lettre ultérieure, le nonce traite à nouveau de la question d'Alger :

«Éminentissime monsieur cardinal Albani, secrétaire d'État de N. S. *Roma*

[...] Quant à Alger, vous aurez relevé dans ma précédente dépêche N. 550 que je n'avais pas négligé un objet d'une telle importance pour les intérêts de la cause

1 Nonce de Paris, année 1830, prot. de dép. n. 550, d'arr. n. 63293.

catholique. Si V. E. pense que le vice-roi d'Égypte deviendra le nouveau souverain de ce pays conquis, c'est qu'elle a été induite en erreur. Je sais que des communications furent faites directement au cabinet de Sa Sainteté de la part de celui de France.

Pour autant, je dois vous prévenir et je peux vous garantir que l'action et la coopération du vice-roi d'Égypte devront se limiter à la destruction des seules Régences de Tripoli et de Tunis et que, par conséquent, la conquête de ces dernières pourra produire des résultats utiles au prince en question, et donc à l'islamisme. À propos du souverain à donner à Alger, rien n'a encore été décidé et cette affaire sera moins encore discutée qu'après la conquête opérée, laquelle sera toute et entièrement française. Du reste, j'ai pu hier une nouvelle fois me convaincre que (*le texte est codé*) mon idée, dont je fis part à V. E. dans ma susdite dépêche, continue d'être goûtée.

Une seule difficulté grave s'y oppose. C'est le moyen de conserver la souveraineté que j'ai projetée dans un pays non isolé, mais continental, pas encore civilisé et sujet à de fréquentes incursions arabes. Ce moyen à mon avis pourrait être trouvé. Les explications que j'ai données de la possible formation d'une garnison étrangère pérenne ont été appréciées. Mais ce qui importe maintenant pour nous, c'est de conserver sur ce sujet le plus grand secret. Quand bien même la seule possibilité que ce projet transparaisse et soit connu suffirait à compromettre et à ruiner peut-être l'issue de l'opération dans l'opinion publique, ceux-là mêmes qui maintenant la favorisent et y applaudissent. La position politique de la France pour

cette grande entreprise ne cesse d'être délicate et difficile, car il est nécessaire de ménager les jalousies de quelques grandes puissances, auxquelles cela naturellement ne plaît pas (*ici se termine la partie codée*).

J'attends que V. E. me transmette ses éclairages et ses instructions qu'elle se proposait de me donner après que lui aient été présentées les nouvelles de la S. C. de Propaganda. De tels éclairages ne pourront qu'être profitables au moment opportun...»

Paris, le 24 mars 1830

L'archevêque de Gênes[1]

1 Nonce de Paris, année 1830, prot. de dép. n. 556, d'arr. n. 63640.

Cependant, la réponse à ces lettres souligne déjà le doute que Rome a dans le succès de la proposition :

« Monseigneur le nonce.

Paris, 1er avril 1830

Digne de la perspicacité de V. S. I. et faisant honneur au zèle duquel vous êtes animé pour les progrès de notre sainte religion, tout ce qui m'a été communiqué par vous grâce à votre dépêche n° 550. a été parfaitement compris par votre humble lecteur. En dépit des avertissements qui m'avaient été faits officiellement, je n'avais pas oublié de devancer votre sage suggestion, premièrement et par écrit, puis de façon déterminée de vive voix. Les difficultés que l'on m'avait évoquées au contraire sont bien fortes et tendent à me démontrer l'impossibilité d'une stabilité dans l'œuvre que nous proposons. Qu'il soit fait ce qui veuille se faire, les graines sont semées. Elles produiront ce que la Providence a voulu. C'est une préoccupation que nous ne devons pas oublier, mais il vaut mieux ne plus trop insister.

J'accuse ici votre dépêche n° 22[1] de mars d'être trop consolante tant elle puisse l'être suite aux précédents qui ont occasionné l'issue à laquelle V. S. I me sollicite. Que la constance couronne l'œuvre entreprise du bon vouloir. Il nous incombe de donner à un tel but chaque impulsion possible de façon toujours réservée et prudente, mais qui ne laisse pas trace dans à la postérité. »

1 Il semblerait qu'il s'agisse du n° 22 et donc de la lettre précédente.

Comme on le verra dans les documents ci-après, le projet du nonce coula misérablement et pas seulement en faveur de l'opposition française. On attirera l'attention du lecteur sur un extrait du premier de ces documents dans lequel on relate une confidence faite le 24 juin de l'année 1830, quand Alger n'avait pas encore été prise, entre le prince de Polignac et le nonce : [...] L'idée qu'en Algérie doive s'implanter une colonie française avait donc gagné la conviction personnelle de ce ministre! D'ailleurs, il reste vrai aussi, dans les termes d'un plus vaste projet d'expansion française, que le ministre ne sut pas prévoir l'immense valeur que cette conquête, dans l'avenir, offrirait à son pays.

« **Objet :** Allusions à propos de la régence d'Alger.

Éminence Révérendissime

Les respectives puissances européennes n'eurent pas si tôt reçu la circulaire avec laquelle ce cabinet royal demandait à l'avance leur avis sur le Gouvernement à donner aux pays actuellement alliés à la Régence d'Alger, qu'ils s'empressèrent d'en envoyer une copie exacte à leurs propres ambassadeurs et ministres résidents à Paris. L'un d'eux ayant eu la bonté de me la communiquer, nous permit de la connaître dans ses termes précis. Fort d'une si amicale communication et me trouvant en entretien avec monsieur le prince de Polignac, j'ai laissé choir la conversation sur ce point, pour faire à nouveau goûter l'intérêt non seulement religieux, mais aussi politique du projet connu.

La visée géographique est sinon pour le tout, au moins pour cette part du territoire algérien qui peut être jugée plus propre à l'affaire. Monsieur le président du Conseil, me donnant toujours des nouvelles preuves de sa franchise envers Nous, me dit sans mystère qu'un tel projet lui tenait réellement à cœur, mais qu'il en voyait, navré, l'impossible exécution. En effet et ne s'agissant pas d'une île, mais d'un pays susceptible d'être envahi d'un moment à l'autre par les Arabes, y soutenir l'Ordre de Malte reviendrait à y maintenir une armée permanente d'environ 20000 hommes. Or, le prince se demanda à qui reviendraient l'administration et la charge de cette armée. Certainement pas à l'Angleterre, à l'Autriche ou encore à l'Espagne aux vues des raisons politiques et économiques, qui se comprennent facilement, et qu'il n'est pas utile ici de mentionner :

Ainsi, il ne restait plus que la France. Mais cette puissance, si elle a pu faire un effort pour faire cesser le brutal système de la piraterie, ne pourrait soutenir avec la force armée, un tel pays, qui plus est, s'il est au profit d'un autre État. S'agissant de la politique intérieure française, laquelle serait vraiment en opposition avec l'esprit de la Nation, une telle entreprise attirerait sur la France des conséquences politiques internes majeures. Malgré cela et suite aux nouvelles observations que je fis à S. Excellence sur le projet d'une négociation entre les puissances catholiques pour les pousser à donner un contingent en faveur de l'établissement de l'Ordre dans ce pays, le prince me confia qu'il fallait commencer par y poser un pied afin d'y former une colonie française,

plus ou moins étendue, selon que les circonstances le permettront, et qu'ensuite on verra ce qui pourra se faire de mieux. Je fus très content de cette réponse, la trouvant très raisonnable. Je conclus la discussion, persuadé que le ministre de Sa Majesté ne pouvait à ce moment adopter un autre parti que celui communiqué par le chef de notre cabinet. Je crains que l'Angleterre (et que Dieu veuille qu'elle soit seule!) fera tous les efforts pour empêcher que la conquête d'Alger par la France produise, pour la religion et l'humanité, tous ces résultats. Affaire qui, sans le concours des manœuvres politiques et des jalousies d'État, serait plus aisée.

Je baise prosterné Votre Pourpre sacrée et j'ai l'honneur de le dire avec un très profond respect et une très grande vénération

De Votre Éminence Révérendissime

Paris, 24. Juin 1830

Votre *très humble, très dévoué,* et très obligé serviteur
l'archevêque de Gênes[1] »

Éminentissime monsieur cardinal Albani,
secrétaire d'État de Sa Sainteté (Rome).

1 Nonce de Paris, année 1830, prot. de dép. n. 587, d'arr. 66492.

Du document suivant ressort l'opposition anglaise au projet :

« **Objet :** Communication confidentielle

Éminence Révérendissime

[...] Je suis parvenu à obtenir la communication d'une note écrite[1] et envoyée par monsieur l'ambassadeur d'Angleterre au cabinet de Sa Majesté très chrétienne en réponse à la requête faite par le biais de ses agents diplomatiques aux gouvernements européens sur la future destination politique à donner à Alger, au cas où ce pays soit dominé (comme désormais on ne peut plus en douter) par les armées françaises. Je transmets confidentiellement à V. E. une copie de la note, pour que vous puissiez pour information la connaître. En la lisant, vous verrez tout de suite que le cabinet de St-James se déclare résigné à ce que le territoire algérien soit provisoirement pris et conservé par les Français ; mais qu'il n'accepterait autrement pas que le provisoire se convertisse en définitif.

Je crois qu'il est de mon devoir de vous signaler deux choses qui ne ressortent pas du document et que j'ai sues d'une source bien informée. La première est que l'Angleterre exclut en principe et en règle générale le possible projet d'établissement de l'Ordre de Malte sur le territoire d'Alger. La seconde est que l'Angleterre aurait fait entendre qu'elle attendra de connaître les idées précises du cabinet des Tuileries à propos du destin qu'il compte offrir à ce pays, cela afin de manifester son opinion. Le cabinet de St-James, non content d'être appelé à interve-

1 En date du 3 juin 1830.

nir de même que les autres puissances voudraient presque s'approprier l'office du juge suprême [...]

Je baise prosterné Votre Pourpre sacrée et j'ai l'honneur de vous le dire avec un très profond respect et une grande vénération.

De Votre Éminence Révérendissime

Paris, 5 juillet 1830

Votre *très humble, très dévoué,* et très obligé serviteur
l'archevêque de Gênes[1] »

Éminentissime Monseigneur le cardinal Albani,
secrétaire d'État de Sa Sainteté (Rome)

Quand Alger fut conquise, le secrétaire d'État formula un autre projet. Grande était sa crainte que le nouveau domaine soit confié à un prince non catholique, car il y avait déjà, à son plus grand regret, un précédent en Grèce. Soucieux, il écrivait donc :

« Illustrissime et Révérendissime Monseigneur

Alors que d'une part m'arrivait la très réconfortante annonce de la prise d'Alger, je reçus la dépêche de V. S. Illustrissime N. 595[2] et ayant pour objet un sujet attendu, m'attrista, et réduisit la joie que la victoire des Français sur les Turcs m'avait inspirée.

Les remarques et justes réflexions, avec lesquelles Vous accompagnez le document important et inséré dans

1 Nonce de Paris, année 1830, prot. de dép. n. 595, d'arr. 67011.

2 C'est-à-dire le document reporté avant celui-ci.

votre dépêche, me dispensent d'en exprimer d'autres qui apporteraient une part infime à leur importance intrinsèque.

Entre-temps, le Gouvernement d'Alger a été aboli par le vainqueur et les réserves qu'exigera l'établissement du nouveau pourront tomber sur le haut domaine de la Porte et sur l'exclusion, qui semble se dessiner, de la domination à laquelle aurait pu aspirer la France. Si en raison de la rébellion des Grecs et des graves considérations politiques qui en découlent, les cabinets d'Europe se sont employés à forcer (quelle qu'en ait été la forme) la Porte à renoncer à la souveraineté, ainsi qu'au haut domaine sur la Grèce, pourquoi ne pourrait-on pas la contraindre aussi et avec plus de raison à faire de même du territoire algérien?

Et si l'on ne veut pas de cela à aucun prix, il me semble qu'en obligeant le nouveau Gouvernement d'Alger à aucune prestation qui atteste le haut domaine de la Porte, aucune raison d'étroite justice ne peut plus militer contre l'établissement, qu'ici on pourrait faire, d'un gouvernement catholique. Catholiques sont toutes les puissances qui étendent leur domaine sur les côtes de la Méditerranée, domaine pourtant exclusif de la piraterie barbaresque. C'est à elles donc que revient, plus qu'à quiconque, le droit d'émettre leur souhait et d'être écoutées sur cette importante question.

Même si la France est généreuse, nombreuses sont les questions qui désormais occupent les cabinets, et plus d'une, parmi celles-ci, pourrait se lier utilement à

la nouvelle que maintenant commence à susciter la prise d'Alger.

Un État nouveau, qu'on envisagerait pour un prince par exemple espagnol, qui épouserait D. Maria da Gloria[1]. Cela ne serait-il pas un expédient à tenter, pour mettre fin aux querelles sur le Portugal et pour engager quelques négociations concernant, au moins en partie la controverse liée à indépendance de l'Amérique? L'Afrique est vaste; elle offre pour cela un utile champ aux projets d'une louable ambition qui cherche à y étendre les conquêtes afin d'indemniser l'Europe des pertes subies dans l'autre hémisphère. Les puissances les plus appelées par la nature à en profiter avec le temps, sont celles qui règnent dans la péninsule Ibérique, pour lesquelles et plus que pour les autres, il est aisé de conserver de très proches conquêtes.

---

1 D. Maria da Gloria était la fille de Pedro I (comme empereur du Brésil, IV comme roi du Portugal). Nous savons que pour satisfaire les Brésiliens, lesquels voulaient l'indépendance de leur pays, Pedro I à la mort de son père abdiqua du trône du Portugal en faveur de son frère D. Miguel, mais à condition qu'il épouse sa fille D. Maria. Mais, D. Miguel après avoir prêté serment de fidélité à D. Pedro, à D. Maria et à la constitution promulguée dans le pays, une fois à Lisbonne n'observa pas le serment et se fit proclamer roi (1828), rétablissant le pouvoir absolu. Son règne dura peu de temps, et en 1834 il fut défait et lui succéda au trône D. Maria (Maria II); ceci explique pourquoi le secrétaire d'État pensait en 1830 donner à D. Maria da Gloria un territoire à gouverner. Évidemment il cherchait à détourner ses partisans de l'idée de la remettre sur le trône du Portugal.

Ce sont là de nombreuses idées qui se manifestent à mon esprit de manière soudaine, et qui peut-être plus méditées, perdraient à mes yeux cette lueur magique chère à l'instant. J'ai l'intention de les proposer qu'à V. S. Illustrissime si vous y trouvez quelque chose de réalisable, veuillez les hasarder, non pas comme nôtres, mais comme fruit de quelques oisifs politiciens oisifs de votre connaissance. L'avidité avec laquelle j'aspire à voir cesser une fois pour toutes la gêne dans lequel se trouve le chef de l'Église pour subvenir aux besoins spirituels du Portugal, de ses colonies et de l'Amérique entière, me fait apparaître opportune n'importe quelle occasion, même celle qui ne serait que flatteuse.

Du reste, pourvu que notre sainte religion soit de nouveau dominante en Algérie, le Saint-Siège devrait en être content et en bénir Dieu si tant est qu'il l'ait prévu dans ses impénétrables décrets.

... En attendant et avec l'habituelle estime distinguée, je me redis.

De V. S. Illustrissime et Révérendissime

Le serviteur P. card. ALBANI[1]

Rome, 19 juillet 1830

Monseigneur nonce de Paris

1 Nonce de Paris, année 1830. Minute n. 67041.

Remontrances turques

De l'opposition que rencontra la France de la part de l'Angleterre, quand elle se décida à mettre seule un terme à la question de l'Algérie avec un acte de force, les documents surabondent et beaucoup de pages y sont dédiées dans le livre d'Esquer. Dès février 1830 commencèrent les discussions entre les hommes d'État par l'échange de notes entre les Gouvernements; (n'y manqueront pas les moments dramatiques). Jusqu'au dernier instant, l'Angleterre compta sur les pressions que son ambassadeur poursuivait à Constantinople pour inciter le Gouvernement turc à se mêler de l'affaire d'Alger. La Porte fit des remontrances à la France, lui demandant par là même, des explications, en tant qu'ayant droit sur le territoire des Régences.

De ces menées anglaises, nous trouvons la trace dans les documents du Vatican, puisque le nonce de Vienne suivait avec intérêt les événements d'Orient et en était bien informé par les confidences que lui en faisait le prince de Metternich. Pour preuve, le nonce de Vienne communiqua à Rome la nouvelle suivante :

« [...] Au départ du Courrier de Constantinople, on préparait une frégate qui devait transporter en Algérie Khair-Pacha[1], chargé par Grand Seigneur de discuter d'un arrangement entre cette Régence et Sa Majesté très chrétienne. On raconte que cette mission fut sollicitée par l'Angleterre, qui voyait d'un mauvais œil l'expédition que la France préparait pour la côte africaine [...]

1 Soit Tahir Pacha.

Vienne, 3 avril 1830

... Ugo Pietro, archevêque de Thèbes,

nonce apostolique[1] »

En effet, ce fut l'ambassadeur Robert Gordon qui obtint l'envoi d'un grand personnage turc à Alger pour que la France ne se trouve plus seulement devant le dey, mais également face à un représentant de la Sublime Porte. Une autre lettre du nonce, en date du 17 avril, disait que Khair-Pacha (c'est-à-dire Tahir Pacha) n'était pas encore parti. Évidemment, la tâche était des plus difficiles et il n'y avait, semble-t-il, aucun intérêt à se presser.

Parmi les autres informations sur les événements du Levant, le nonce de Vienne évoquait un Conseil des ministres de la Porte ayant pour objet l'entreprise d'Alger et tenu sous l'influence anglaise. Fait hors du commun, l'ambassadeur français avait été invité pour y intervenir et avait dû répondre à ce qui ressemblait fort à des accusations :

« [...] À l'amirauté de Constantinople, un conseil où étaient intervenus tous les principaux ministres de la Porte sous la présence du sérasker (chef de l'armée ottomane), avait, chose remarquable, laissé intervenir l'ambassadeur de France. On ignorait l'objet d'une telle assemblée. Je ne sais pas si vous devez avoir pleinement confiance dans l'indication à la présence de l'ambassadeur de France au dit Conseil.

Vienne, 24 juillet 1830

1 Nonce de Vienne, année 1830, prot. de dép. n. 1053, d'arr. n. 64266.

... Ugo Pietro, archevêque de Thèbes,
nonce apostolique[1] »

Et aussi :

«[...] Dans mon précédent rapport n° 1158, j'indiquais à Votre Éminence Révérendissime qu'à Constantinople s'était tenu un conseil, et que Son Excellence monsieur l'ambassadeur de France avait été invité à y intervenir. Maintenant, je peux ajouter, d'après d'autres lettres, que l'objet était de demander au dit ambassadeur de France des éclaircissements sur l'expédition d'Alger. Il lui fut en conséquence réclamé la raison pour laquelle la France faisait une telle expédition et quelles étaient les intentions de la France sur le destin futur d'Alger dans le cas où elle s'en emparerait.

Monsieur le comte Guilleminot répondit à la première question que le dey d'Alger avait fait insulte au roi de France et à la Nation française. Il avait ensuite refusé de donner satisfaction aux requêtes demandées, et au contraire, il y avait ajouté d'autres insultes. Pour de telles raisons, Sa Majesté le roi de France s'était déterminé à faire une expédition militaire à Alger.

Quant à la seconde question, monsieur l'ambassadeur a répondu qu'il ne connaissait pas les intentions de Son gouvernement. Ainsi et alors que l'Angleterre demandait à la France à connaître ses intentions sur le destin futur d'Alger, une question identique était formulée à la France par la Sublime Porte. Les lettres mêmes de

1 Nonce de Vienne, année 1830, prot. de dép. n. 1158, d'arr. n. 67606.

Constantinople racontèrent qu'une telle affaire jetterait un froid entre la Porte et la France. Là, on craignait que ceci puisse nuire à la conclusion finale des affaires relatives aux Arméniens catholiques[1], mais ceci n'était qu'une vague crainte.

Vienne, 28 juillet 1830

... Ugo Pietro,

archevêque de Thèbes, nonce apostolique[2] »

« Dans mes précédents rapports n° 1158 du 24 juillet et n° 1163 du 27 juillet j'indiquais à Votre Éminence Révérendissime l'assemblée qui avait eu lieu des différents ministres du Gouvernement turc à Constantinople et dans laquelle était intervenu l'ambassadeur de France. Les nouvelles lettres qui arrivaient de Constantinople évoquaient à nouveau ladite assemblée. Elles ajoutaient que les ministres turcs parlèrent avec force à l'ambassadeur de France au sujet de l'expédition d'Alger, se plaignant que la France avait exécuté une telle expédition contre un dey dépendant de la Porte, ajoutant qu'elle avait offensé la Porte même et conclurent en demandant à l'ambassadeur à quels titres s'était faite l'expédition, pour quelle

1 Étaient en cours des négociations pour soustraire ces derniers à la juridiction du patriarche arménien grégorien, c'est-à-dire schismatique, pour les questions civiles les concernant (pour les questions religieuses, ils dépendaient du vicaire apostolique latin). En effet, en 1831, le Gouvernement turc leur concéda un chef civil, alors qu'un chef spécial religieux fut assigné par Rome.

2 Nonce de Vienne, année 1830, prot. de dép. n. 1163, d'arr. n. 67756.

raison la France ne s'était pas adressée à la Porte, et enfin quelles étaient les intentions de la France pour le destin futur d'Alger.

Monsieur l'ambassadeur répondit en se plaignant de la violence avec laquelle on lui parlait : il ajouta que le dey d'Alger avait offensé le roi de France et la Nation française et qu'il s'était refusé à toute satisfaction ; que le roi et la Nation française avaient été obligés de défendre l'honneur par la force des armes ; qu'Alger n'était par ailleurs pas dépendante de la Porte et qu'à d'autres époques, d'autres nations avaient fait la guerre à Alger, sans que la Porte y prenne part. L'ambassadeur rappela que la Porte n'avait manifesté aucun ressentiment envers l'Angleterre pour des faits analogues et que si le Grand Seigneur avait voulu intervenir, il lui revenait de s'offrir comme médiateur et que ce n'était pas à la France de le réclamer. Quant au destin futur d'Alger, il ignorait les intentions de son gouvernement. Monsieur l'ambassadeur saisit l'occasion pour reprocher aux ministres turcs la lenteur avec laquelle ils satisfaisaient les promesses faites à propos de différentes affaires diplomatiques, et il s'étendit particulièrement sur l'argument de l'émancipation des Arméniens catholiques et sur les catholiques de Jérusalem...

Vienne, 12 août 1930 (au lieu de 1830 = erreur de frappe)

... Ugo Pietro,

archevêque de Thèbes, nonce apostolique[1] »

1 Nonce de Vienne, année 1830, prot. de dép. n. 1175, d'arr. n. 68438.

La guerre de 1830

Naturellement, le nonce de Paris, qui avait toujours suivi avec beaucoup d'intérêt la question d'Alger, eut-il à peine vent de la guerre qui se préparait contre le dey qu'il s'empressa d'en référer à Rome avec beaucoup de satisfaction : « Il serait désirable que soit punie une fois pour toutes l'insolence insupportable de ce brigand qui s'appelle dey[1].» Puis, il donna la confirmation de l'information avec quelques détails sur le nombre des forces terrestres et sur la probabilité, en conséquence, d'une attaque de la ville depuis la terre[2]. Reçu par le roi, il assurait que Sa Sainteté élevait en ces jours et élèverait aussi dans le futur « les plus ardents vœux au Ciel pour le rapide et brillant succès de ses valeureuses armées sur les plages d'Alger[3] ».

Au sujet de la façon dont avancèrent les opérations, des nouvelles arrivèrent à Rome de différents lieux (et non des moindres), dont celles du consul pontifical de Marseille. Quand la ville fut prise, ce nonce présenta ses félicitations, auxquelles le roi répondit que « le succès était dû principalement aux ardentes prières de la Sainteté de Notre Seigneur [*le pape*] » et prit part au *Te Deum* célébré

1 Année 1830, prot. de dép., n. 537, d'arr. 61827, en date du 3 février 1830.

2 Année 1830, prot. de dép., n. 542, d'arr. 62172, en date du 12 février 1830; on en parlait à nouveau dans lettre prot. de dép., n. 555, d'arr. 63439 en date du 20 mars 1830; dans la lettre prot. d'arr. 66534 en date du 19 juin on évoquait le débarquement.

3 Année 1830, prot. de dép., n. 570, d'arr. 64583, en date du 26 avril 1830.

à Notre-Dame. S'ensuivit alors une explosion de joie au sein du peuple[1]. Par la suite, le pape et le secrétaire d'État firent exprimer au roi leur joie[2]; ils pensèrent également offrir aux deux commandants de l'expédition des témoignages honorifiques. Se concertant avec le nonce[3], le

1 Année 1830, prot. de dép., n. 596, d'arr. 67297.

2 Minute jointe à la lettre précédente, en date du 24 juillet 1830.

3 Voici la minute de la lettre du secrétaire d'État (Nonce de Paris, n. 67380) :

«27 juillet 1830

Objet : Sur les démonstrations de la satisfaction pontificale à témoigner aux deux commandants qui ont achevé l'entreprise d'Alger.

Monseigneur Nonce – Paris.

L'exultation de N. S. pour l'issue aussi glorieuse qu'heureuse dont il a plu à Dieu de couronner l'expédition française d'Alger a inspiré le désir de montrer de quelque façon aux deux braves qui la dirigèrent sa très vive satisfaction. Si toutefois d'une part Il est incité un pareil acte, qui ne pourrait pas rester moins que public par la considération des avantages que l'Église et les sujets pontificaux sont en droit d'attendre d'un triomphe si beau, d'autre part Il ne peut oublier les égards que dans les circonstances actuelles, semble exiger de lui la Sublime Porte, maintenant qu'on en attend les firmans avec lesquels sera définitivement fixée et concrétisée l'émancipation des Arméniens catholiques. Malgré cette incertitude, laquelle suscitera un examen plus profond, et quelques nouvelles ultérieures que l'on attend, le S. P. veut dès maintenant savoir quel serait le mode le plus convenable avec lequel il pourrait donner un aperçu de sa bienveillance et de son approbation aux commandants indiqués, au cas où il viendrait à s'y résoudre. Sa Sainteté est enclin à les décorer tous les deux de l'Ordre du Christ au moyen de brefs hautement honorifiques, bien qu'il soit en quelque sorte un frein l'incertitude dans laquelle il se trouve à propos des qualités religieuses personnelles des décorés. Les comptes-rendus, que l'on a ici sur le caractère

moral de monsieur le comte de Bourmont, semblent ne laisser aucun doute sur ses principes religieux; mais pour autant on ne sait rien à propos de monsieur l'amiral Duperré, les éloges répétés et peut-être pour certains peu exagérés, qui se lisent dans tous les journaux libéraux, donnent lieu de croire qu'il n'est pas l'homme à l'attachement le plus décidé à la cause de la religion et du trône. De toute façon, néanmoins le S. P. hésite, considérant que ce monarque avec différentes mesures a rétribué les services de l'un et de l'autre, ayant accordé au premier le bâton de maréchal de France, et promu le second au grade de pair du royaume. Le S. P. ne voudrait donc pas rencontrer le mécontentement de cette Cour royale et celui du maréchal Bourmont en se comportant différemment, comme il lui plairait d'éviter les critiques dont le journalisme a été prodigue envers le Gouvernement français, justement pour l'inégale générosité avec laquelle ce dernier a distribué ses faveurs après la réussite de l'expédition. Ce sera pour le S. P. un bon éclairage sur ses hésitations ici évoquées. V. S. I. se prononcera, sachant combien sont perspicaces et complètes les discussions que vous proposez à ses sages jugements.

P. C. A.

[*Paragraphe de lettre en Post Scriptum de la main de Son Éminence*].

P. S. Une autre réflexion, qui me fait douter du choix des démonstrations évoquées à accorder aux deux braves guerriers, est le fait de ne pas savoir dans quelles mains pourront en dernière analyse passer les territoires conquis; si par exemple ils devaient passer sous la domination d'un prince qui n'est pas catholique, comme il est arrivé en Grèce, le Saint-Père n'en éprouverait aucune jubilation malgré cette très belle et éclatante expédition. On dirait d'ailleurs qu'il a récompensé une conquête faite plus au désavantage qu'à l'avantage de notre unique et vraie religion. Je vous prie de peser encore cette réflexion et voir s'il n'est pas mieux d'attendre l'issue finale du destin des pays conquis, et ce, avant que le S. Père ne manifeste une quelconque démonstration de sa jubilation. De nouveau

pape, s'il connaissait bien les sentiments catholiques[1] du général Bourmont, n'était pas sûr des sentiments religieux de l'amiral Duperré[2]. Une fois la Révolution de France éclatée, Bourmont partit en exil et quant à Duperré… le temps désormais avait fait son œuvre.

et en attendant une réponse de votre part, je me confirme plein d'estime.»

1 Voir Paul Rimbault, Alger 1830-1930. *Les grandes figures du centenaire de la Révolution*, Paris, Larousse, 1929, p. 10 : «Catholique et royaliste intégral, il estima que la Révolution était un attentat contre la France et contre Dieu.»

2 Il était bien connu pour ses opinions libérales et ses relations avec des hommes de l'opposition (Esquer, *op. cit.*, p. 202).

Bibliographie

Histoire de l'Algérie

Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine 2*, De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération, 1954, PUF, 1979*. *L'Algérie algérienne, de Napoléon III à de Gaulle*, *Sindbad, 1980* ; *Histoire de l'Algérie contemporaine : 1830-1994*, Presses universitaires de France, Que sais-je?, 1994* ; *La Décolonisation française*, Armand Colin, 1994*.

L'Algérie contemporaine : bilan et solutions pour sortir de la crise, sous la direction de Gilbert Meynier, L'Harmattan, 2000*.

Archives de la *Révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981*.

Abed Charef, Algérie : le *grand dérapage*, Éditions de l'Aube, 1994* ; *Algérie : autopsie d'un massacre*, Éditions de l'Aube, 1998*.

Bruno Étienne, *Abdelkader : isthme des isthmes*, Hachette, 1994*.

Jacques Frémeaux, *Les Bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Denoël, 1993*; *La France et l'Algérie en guerre : 1830-1870, 1954-1962*, Economica, 2002*.

M.E.F. Gautier, *L'Évolution de l'Algérie de 1830 à 1930*, Cahiers du Centenaire de l'Algérie, tome 3, Publication du Comité national métropolitain du Centenaire de l'Algérie. Téléchargeable sur www.heureux-qui.com/listing.php

Jeanine de la Hogue et Simone Nerbonne, *Mémoire écrite de l'Algérie depuis 1950*, Maisonneuve et Larose, 1992*.

Jean-Jacques Jordi et Jean-Louis Planche, *Alger 1860-1939 : le modèle ambigu du triomphe colonial*, Autrement, 1999*.

Charles-André Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine 1, La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, PUF, 1964*.

Abdallah Laroui, *L'Histoire du Maghreb*, I et II, François Maspéro, 1970*.

René Lespes, Alger, *Étude de géographie et d'histoire urbaine*, F. Alcan, 1930.

René Mayer, *Algérie : mémoire déracinée*, L'Harmattan, 1999.

Gilbert Meynier et Ahmed Koulakssis, *L'Émir Khaled, premier za'im ? : identité algérienne et colonialisme français*, L'Harmattan, 1987*.

Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale*, La Découverte, 1991 ; *Histoire de l'Algérie depuis l'indépen-*

dance, La Découverte, 1994; *L'Algérie en 1995 : la guerre, l'histoire, la politique*, Michalon, 1995*; *Algérie, formation d'une nation*, Atlantica, 1998*.

Xavier Yacono, *Histoire de la colonisation française*, Presses universitaires de France, Que sais-je?, 1993; *Les Étapes de la décolonisation française*, Presses universitaires de France, Que sais-je?, 1994.

La conquête française de l'Algérie

Colonisation de l'ex-régence d'Alger : documents officiels déposés sur le Bureau de la Chambre des Députés avec une carte de l'État d'Alger (1834) [archive].

Pierre Péan, *Main Basse sur Alger, Enquête sur un Pillage, juillet 1830,* Plon, 2004

Pierre Montagnon, *La conquête de l'Algérie*, Pygmalion, 1986, p. 50.

Henri Nérac, «La Régence turque», *La Nouvelle Revue d'Histoire*, no 4H, printemps-été 2012, p. 54-56.

Roland Courtinat, *La piraterie barbaresque en Méditerranée: XVI-XIX^e siècle*, Serre éditeur, 2003.

Thomas-Xavier Bianchi, *Relation de l'arrivée dans la rade d'Alger du vaisseau de S.M. la Provence : sous les ordres de M. le comte de la Bretonnière* [archive], 1830.

André Micaleff, *Petite histoire de l'Algérie (1830-1962) : comment formez-vous le futur?*, L'Harmattan, 1998.

Jean Marchioni, *Boutin : le Lawrence de Napoléon, espion à Alger et en Orient, pionnier de l'Algérie française*, Gandini, 2007

http://www.archive.org/stream/historiqueduerg-00darigoog/historiqueduerg00darigoog_djvu.txt [archive]

Kamel Kateb, Benjamin Stora, Institut national d'études démographiques (France), Institut national d'études démographiques (France), *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962) : représentations et réalités des populations*, INED, 2001, 386 p. (ISBN 2-7332-0145-X) [lire en ligne [archive]], p. 11 à 14.

Kamel Kateb, *Européens, « Indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962)*. Paris, INED/PUF, 2001.

Pour un témoignage d'époque on pourra lire l'abbé Burzet, *Histoire des désastres de l'Algérie, 1866-1868 : sauterelles, tremblement de terre, choléra, famine*, Alger, 1869.

Alexis de Tocqueville, *De la colonie en Algérie, 1847*, Complexe, 1988.

Marc Ferro, « La conquête de l'Algérie », in *Le livre noir du colonialisme*, Robert Laffont.

Coloniser, exterminer : sur la guerre et l'État colonial, Paris, Fayard, 2005. Voir aussi l'ouvrage de l'historien américain Benjamin Claude Brower, *A Desert named Peace. The Violence of France's Empire in the Algerian Sahara, 1844-1902*, New-York, Columbia University Press.

Augustin Bernard, *L'Algérie*, Paris, Alcan, 1929.

La démographie figurée de l'Algérie, Paris, Masson, 1880.

Livres contemporains de la période

Baron Pierre Berthezène, *Dix-huit mois à Alger ou le récit des événements qui s'y sont passés depuis le 14 juin 1830 jusqu'à la fin de décembre 1833*, A. Ricard, Montpellier, 1834.

Emmanuel Besson, *La législation civile de l'Algérie : étude sur la condition des personnes et sur le régime des biens en Algérie*, Chevalier-Marescq, 1894.

Colomban Gillotte, *De l'administration de la justice en Algérie*, Durand, 1858.

Ismayl Urbain, *Algérie : du gouvernement des tribus, chrétiens et musulmans, Français et Algériens*, J. Rouvier, 1848, 42 p.

Ismayl Urbain, *L'Algérie française : indigènes et immigrants*, Séguier, rééd. de 1862, 74 p., 2002.

Ismayl Urbain, *L'Algérie pour les Algériens*, Michel Lévy frères, Séguier, rééd.de 1861, 153 p., 2002.

Alexis de Tocqueville, *De la colonie en Algérie*, Complexe, rééd. de 1847, 192 p., 1988.

Études biographiques

José Cabanis, *Charles X : roi ultra*, Paris, Gallimard, coll. « Leurs figures », 521 p.

André Castelot, *Charles X : la fin d'un monde*, Paris, Perrin, 587 p.

Yves Griffon, *Charles X, roi méconnu*, Paris, Rémi Perrin, 299 p.

Arnaud Teyssier, *Louis-Philippe : le dernier roi des Français*, Paris, Perrin, 2010, 450 p.

Magazines

« L'Algérie et les Algériens », *Les Collections de L'Histoire*, n° 55, mai 2012.

Ouvrage de Laura Veccia Vaglieri

Laura Veccia Vaglieri, *Apologie de l'islamisme*, traduit par Dr Diah Saba Jazzar, Alger, Al Biruni.

Table des matières

Préface 5
I. L'État pontifical et la piraterie algérienne 17
II. Histoire d'une prise 29
III. Les conventions avec les autres pays barbaresques : 37
IV. La défense française de la navigation pontificale : 41
V. Indemnités demandées par les sujets pontificaux 57
VI. Le Saint-Siège et le projet de la collaboration égyptienne 63
VII. Projets pour la destinée d'Alger 69
Bibliographie 95

HÉRITAGE
ÉDITIONS

Les archives exposées dans ce livre ont pour finalité d'établir la vérité sur les raisons de l'expédition coloniale française en Algérie, et ce, avec une érudition dénuée de tout cliché et préjugé. Tirée des archives secrètes du Vatican, la somme de travail rassemblée et étudiée ici par Laura Veccia Vaglieri (1893-1983) entend mettre en relief la vérité sur un pan élémentaire de l'histoire algérienne. Ainsi, l'ouvrage « inédit » que nous vous proposons fera un consensus historiographique sur les causes de la conquête française de l'Algérie. Plus qu'un écrit scientifique, c'est un pamphlet de vérité dû à la plus grande des orientalistes italiennes du XXe siècle.

Prix 10.00€
ISBN 978-2-38551-489-8
9 782385 544898